



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2005-2006

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune



une passion grandeur
nature



Rédaction : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Pour renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la :

Direction des communications

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, C 409
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 643-0720

Service.citoyens@mrnf.gouv.qc.ca

**La publication est disponible
dans Internet à l'adresse suivante :**

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 2006

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN-13 : 978-2-550-47769-3 (version imprimée)

ISBN-10 : 2-550-47769-3 (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-47770-9 (PDF)

ISBN-10 : 2-550-47770-7 (PDF)

ISSN : 1910-7005

ISSN en ligne : 1911-5903

2006-1000

© Gouvernement du Québec

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune*. Il fait état des résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2005-2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,



Pierre Corbeil
Québec, le 13 septembre 2006

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A 308
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune*.

Le présent rapport annuel est inspiré de l'orientation donnée par la Loi sur l'administration publique, selon laquelle le rapport annuel de gestion doit constituer un véritable instrument de reddition de comptes. À ce titre, il fait état des résultats obtenus en 2005-2006 au regard des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008* pour l'année en cours, des objectifs retenus dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006* et des engagements relatifs à la prestation de services aux citoyens.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,



Normand Bergeron
Québec, le 11 septembre 2006

Déclaration de la direction attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* relèvent de la responsabilité du sous-ministre et des membres de la direction du Ministère, en place au 31 mars 2006.

Tout au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008*, des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* et des choix budgétaires présentés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*.

La Direction de la vérification interne évalue le caractère plausible et la cohérence des résultats et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion et produit un rapport de validation.

À notre avis, les résultats et renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- donnent une image fidèle de la mission, des créneaux d'activités et leviers d'intervention, des produits et services, des clients et partenaires, de la structure de l'organisation et de l'utilisation des ressources;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats dûment approuvés;
- fournissent de l'information sur les exigences législatives et gouvernementales qui est complète, fiable et exacte.

Les membres de la direction,

Normand Bergeron

Sous-ministre

Daniel Bienvenue

Sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines

Jean-Louis Caty

Sous-ministre associé aux Affaires stratégiques et à l'Intégration

Gilles Desaulniers

Sous-ministre associé de Faune Québec

Pierre Grenier

Directeur général des services à la gestion

Pierre Levac

Forestier en chef et sous-ministre associé

Louise Ouellet

Sous-ministre associée au Territoire

Cécile Saint-Pierre

Sous-ministre associée de Foncier Québec

Paule Têtu

Sous-ministre associée de Forêt Québec

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne

Monsieur le sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune* au 31 mars 2006.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation, et d'approbation et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune* nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification interne,



Renée Brassard, CGA
Québec, septembre 2006

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
PARTIE 1: LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE	
1.1 La mission	3
1.2 Les créneaux d'activité et les leviers d'intervention	3
1.3 Les produits et services	5
1.4 Les clients et les partenaires	5
1.5 La structure administrative	6
1.6 L'utilisation des ressources du Ministère	6
1.6.1 Les ressources humaines	6
1.6.2 Les ressources financières	8
1.6.3 Les ressources informationnelles	11
PARTIE 2: LES RÉSULTATS	
2.1 Les faits saillants	13
2.2 Les résultats des objectifs du <i>Plan stratégique 2005-2008</i>	16
2.2.1 Orientation: Intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire	17
2.2.2 Orientation: Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire	26
2.2.3 Orientation: Améliorer la qualité des services aux citoyens	39
2.2.4 Synthèse des résultats	44
2.3 Les résultats du <i>Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006</i>	48
2.4 Les résultats des engagements de la prestation de services aux citoyens	49
2.4.1 La <i>Déclaration de services aux citoyens</i>	49
2.4.2 La prestation de services aux citoyens	51
2.4.3 La gestion des plaintes	52
2.4.4 L'évaluation de programme	52
PARTIE 3: LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	
3.1 L'embauche	53
3.2 La représentativité des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées	53
3.3 La représentativité des femmes	54
3.4 Les résultats comparatifs	54
3.5 L'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels	55
3.6 L'application de la politique linguistique	55
3.7 L'allégement réglementaire et administratif pour les entreprises	55
3.8 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	56
ANNEXES	
Annexe 1 Les résultats de Géologie Québec	59
Annexe 2 L'organigramme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	

Le 11 mai 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a déposé, à l'Assemblée nationale, le *Plan stratégique 2005-2008* du Ministère. La reddition de comptes porte sur les résultats obtenus par rapport aux engagements de la première année du cycle de planification stratégique et aux objectifs énoncés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*, de même que sur le respect des normes de prestation de services aux citoyens. Le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* présente également les résultats obtenus quant aux orientations et aux priorités du programme d'action gouvernementale intitulé *Briller parmi les meilleurs* et à celles du *Plan de modernisation de l'État 2004-2007*.

Le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* comprend trois grandes parties et deux annexes. Elles se décrivent comme suit. La première partie présente le Ministère, sa mission, ses créneaux d'activité et ses leviers d'intervention, ses produits et services, ses clients et partenaires, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. Le site Internet du Ministère permet d'en savoir davantage sur les responsabilités confiées au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que sur les lois et les règlements qu'il applique.

La deuxième partie est consacrée aux faits saillants de l'exercice 2005-2006 et à la présentation des résultats obtenus par rapport aux engagements qu'a pris le Ministère. Lorsqu'ils sont nécessaires et disponibles, les résultats des exercices précédents sont présentés à des fins comparatives.

La troisième partie rend compte des interventions du Ministère quant à certaines exigences législatives et gouvernementales. De plus, elle décrit les actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Enfin, dans les annexes, on présente les résultats qu'a obtenus l'unité autonome de service Géologie Québec par rapport aux cibles de sa planification 2005-2006, et l'organigramme du Ministère au 31 mars 2006. Forêt Québec, l'autre unité autonome de service du Ministère, produit un rapport annuel distinct; le Forestier en chef également. Toutefois, les résultats relatifs à la prestation des services aux citoyens, à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi qu'aux exigences législatives et gouvernementales de ces trois unités administratives sont intégrés dans le rapport annuel de gestion du Ministère.

1.1 LA MISSION

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a pour mission de favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens.

En tant qu'organisme gouvernemental responsable de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public, le Ministère est directement interpellé par le développement durable et par la création de richesse. Afin d'appuyer le développement durable, le Ministère privilégie une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire. Cette approche de gestion suppose une vision globale des ressources et du territoire. Elle intègre et concilie, dans le processus décisionnel, les besoins sociaux, les objectifs économiques ainsi que les considérations environnementales dans le but de respecter les valeurs et les préoccupations des utilisateurs et des collectivités.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère mise sur trois grandes stratégies d'intervention. Ce sont la gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire public, l'acquisition et la diffusion de connaissances, et le partenariat.

1.2 LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉ ET LES LEVIERS D'INTERVENTION

Conformément aux mandats que lui a confiés le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- acquiert, développe et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;
- assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assure la gestion de l'information foncière relative au territoire public et privé;
- accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles.

Pour respecter ses engagements, le Ministère utilise des leviers d'intervention tels que :

- l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ses domaines d'intervention;
- l'expertise et le soutien technique spécialisé;
- l'application et le contrôle du respect des lois et des règlements relevant de sa responsabilité;
- le soutien financier au moyen de programmes d'aide.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Plus concrètement, le Ministère met au point ou adapte les outils nécessaires pour mieux connaître le Québec sur les plans géographique et foncier. Il assure également l'intégration et la diffusion de l'information en géodésie, en cartographie et en télédétection, y compris les images-satellite et les photographies aériennes. Le Ministère est responsable de veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec. Comme gestionnaire du territoire public, il lui incombe d'assurer l'harmonisation des différents usages et le développement optimal de ce territoire. Il voit à la gestion et à l'octroi des droits fonciers sur les terres. En ce qui concerne l'information foncière, le Ministère est responsable de la réforme du cadastre québécois; de plus, il gère et administre le Registre foncier du Québec. Enfin, il lui revient d'établir la délimitation et la démarcation entre la propriété privée et publique ainsi que les frontières et les limites territoriales. Il assume également l'enregistrement des droits accordés par l'État sur les terres du domaine public.

Le Ministère assure la gestion des activités d'exploitation de la faune, sa mise en valeur ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il met en œuvre divers programmes d'acquisition de connaissances sur la faune et ses habitats en milieu forestier, aquatique, agricole et dans le Saint-Laurent. Il assure la protection de la faune et de ses habitats contre les activités illicites. L'élaboration de plans de gestion et de plans de protection pour les espèces en situation précaire ainsi que l'encadrement des activités des utilisateurs de la faune font partie des activités courantes du Ministère.

Le Ministère gère tout ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques. Il favorise aussi le développement de l'industrie des produits forestiers et la mise en valeur des forêts privées. Il élabore et met en œuvre des programmes de recherche et de développement pour acquérir et diffuser des connaissances dans les domaines liés à la saine gestion des forêts et à la transformation des produits forestiers. La réalisation des inventaires forestiers, la production de semences et de plants de reboisement, la protection des ressources forestières contre le feu, les maladies et les insectes comptent aussi parmi les responsabilités à l'égard de la forêt québécoise.

Dans le secteur minier, le Ministère recueille, traite et diffuse l'information géoscientifique, en plus d'accorder et de gérer les droits de propriété et d'utilisation de la ressource minérale. Il facilite aussi l'exploration et l'exploitation minières, et il apporte son soutien à des travaux de recherche minéralogique et métallurgique dans les laboratoires du Consortium de recherche minérale (COREM).

Enfin, en ce qui a trait aux ressources énergétiques, le Ministère gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine public et l'octroi des droits d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe aussi d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois et de favoriser l'exploration pétrolière et gazière.

1.3 LES PRODUITS ET SERVICES

Le Ministère offre de nombreux produits et services à une clientèle diversifiée. Ces produits et services sont regroupés dans 14 grandes familles :

- les données de connaissance sur le territoire, les ressources et l'industrie;
- les données statistiques sur le territoire, les ressources et l'industrie;
- les résultats de recherche sur le territoire, les ressources et l'industrie;
- les avis et conseils;
- les registres légaux;
- l'assistance financière et fiscale;
- les plants et semences;
- la promotion de la gestion et des intérêts liés à la mise en valeur du territoire et des ressources;
- les documents relatifs aux droits d'usage, aux ventes, aux ententes et à leur contrôle;
- les documents relatifs aux politiques, stratégies, programmes et plans;
- les documents législatifs et réglementaires;
- les services de protection du territoire, des ressources et des citoyens;
- les services aux citoyens;
- la gestion du Ministère.

1.4 LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES

Le Ministère a une clientèle variée dont les besoins sont diversifiés. L'étendue des produits et services offerts amène régulièrement des citoyens et des entreprises à traiter avec le Ministère. À lui seul, le Secteur Faune Québec exerce, par la vente de ses permis, des transactions avec près d'un million de citoyens. Outre les citoyens, le Ministère travaille aussi avec une clientèle d'affaires. C'est le cas dans le domaine foncier qui compte, à titre de clients, des notaires, des firmes d'arpenteurs-géomètres et des avocats. Il compte, bien sûr, des clients industriels, tels que des sociétés d'exploitation minière du Québec et d'ailleurs dans le monde, des associations minières, des prospecteurs, et aussi des consultants et des compagnies de service dans le domaine de l'exploration minérale qui, pour mener à bien leurs activités, recourent également aux services du Ministère. Dans le domaine forestier, cette clientèle regroupe des utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que : les détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les détenteurs de convention d'aménagement forestier (CvAF), les détenteurs de contrat d'aménagement forestier (CtAF), les organismes liés à la gestion de la forêt privée, les communautés autochtones engagées dans le développement forestier ainsi que les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation. Enfin, le Secteur du territoire compte, notamment, une clientèle de près de 45 000 détenteurs de droits fonciers, composée principalement de villégiateurs, de chasseurs et de promoteurs intéressés à réaliser des projets, industriels ou commerciaux, sur les terres du domaine de l'État.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Quant aux partenaires, ils sont également nombreux. Dans certaines circonstances, ce sont également des clients. Les acteurs locaux et régionaux en sont de bons exemples. À ce titre, mentionnons l'union des municipalités du Québec, les municipalités régionales de comté (MRC), les conférences régionales des élus (CRE) et les associations touristiques régionales. Outre ces partenaires, le Ministère entretient des rapports soutenus avec des organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public, diverses associations fauniques et récréatives, les communautés autochtones, et avec les ministères et les organismes publics et privés exerçant leurs activités dans le domaine du développement économique au Québec. En plus de collaborer régulièrement avec les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (SOPFEU et SOPFIM) et avec les établissements d'enseignement et de recherche, il fournit une expertise en matière d'intégrité du territoire québécois à des partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux.

Par ailleurs, le Ministère peut compter sur un réseau dynamique de délégués. Il peut s'agir des agents de vente des permis de chasse et de pêche et de piégeage, de gestionnaires de territoires fauniques, de municipalités régionales de comté ayant obtenu la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI), ou bien de dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothèques).

1.5 LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

En 2005-2006, la structure administrative du Ministère a été ajustée pour tenir compte de la création du poste de Forestier en chef, lequel a été recommandé dans le *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe), de l'intégration du Secteur des forêts au sein de Forêt Québec, de la fusion des Secteurs énergie et mines et, finalement, de la création du Secteur des affaires stratégiques et de l'intégration dont le mandat est de piloter le projet de gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire. L'organigramme du Ministère, au 31 mars 2006, est présenté à l'annexe 2.

1.6 L'UTILISATION DES RESSOURCES DU MINISTÈRE

1.6.1 Les ressources humaines

Au premier avril de l'exercice 2005-2006, le Ministère disposait d'un effectif autorisé de 4 419 équivalents temps complet (ETC), soit 3 759 emplois réguliers et 660 emplois occasionnels. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 3,9 %. Le tableau suivant montre la répartition de cet effectif selon les secteurs d'activité :

Ministère / Fonds	Régulier	Occasionnel	Total
Ressources naturelles et Faune	2 199	222	2 421
Forêt Québec (Fonds forestier)	1 112	384	1 496
Fonds d'information géographique	23	6	29
Fonds de l'information foncière	425	48	473
TOTAL	3 759	660	4 419

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Le Forestier en chef étant entré en fonction en décembre 2005, la structure d'organisation de son bureau a évolué en cours d'exercice et elle progresse toujours. En avril 2006, 23 postes étaient autorisés. Environ 80 employés feront éventuellement partie du Bureau du Forestier en chef, y compris ceux de la structure régionale.

La répartition des 4 318 personnes en place le 31 mars 2006 (emplois réguliers et occasionnels) est présentée dans les tableaux suivants selon les catégories d'emploi, le sexe, le groupe d'âge et la région administrative.

Répartition selon les catégories d'emploi

Catégories d'emploi	Nombre	%
Cadre	281	6,5
Professionnel	1 198	27,7
Fonctionnaire	2 417	56,0
Ouvrier	86	2,0
Agent de la paix	336	7,8
TOTAL	4 318	100,0

Répartition selon le sexe

	2004-2005		2005-2006	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	1 717	40 %	1 750	41 %
Hommes	2 569	60 %	2 568	59 %

Répartition selon le groupe d'âge

	2004-2005		2005-2006	
	Nombre	%	Nombre	%
34 ans ou moins	516	12 %	573	13 %
De 35 ans à 54 ans	3 172	74 %	3 106	72 %
55 ans ou plus	598	14 %	639	15 %

Répartition selon la région administrative

Pour mener à bien ses mandats, le Ministère compte sur une structure fortement régionalisée. Ainsi, plus de 48 % du personnel exerce ses activités en région.

Régions administratives	Nombre de personnes
Bas-Saint-Laurent (01)	193
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	231
Capitale-Nationale (03)	2 236
Mauricie (04)	162
Estrie (05)	79
Montréal (06)	123
Outaouais (07)	193
Abitibi-Témiscamingue (08)	272
Côte-Nord (09)	168
Nord-du-Québec (10)	106
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	137
Chaudière-Appalaches (12)	75
Laval (13)	5
Lanaudière (14)	89
Laurentides (15)	151
Montérégie (16)	83
Centre-du-Québec (17)	15
TOTAL	4 318

1.6.2 Les ressources financières

Le bilan financier de l'exercice 2005-2006

En 2005-2006, l'ensemble des ressources financières générées et utilisées par le Ministère est pris en considération dans l'accomplissement des activités liées à sa mission. D'une part, les revenus sont présentés au « brut » en regroupant, notamment, les redevances, les revenus des fonds spéciaux ainsi que les contributions reçues de l'industrie. D'autre part, les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel. Elles incluent également les crédits accordés relativement aux travaux sylvicoles et aux pertes des entreprises minières.

Les résultats financiers des organismes suivants sont exclus du présent rapport annuel de gestion : Agence de l'efficacité énergétique, Fondation de la faune du Québec, Hydro-Québec, Régie de l'énergie, Société de développement de la Baie-James et Société nationale de l'amiante. En effet, ces organismes sont tenus de présenter leur propre rapport annuel au ministre, en vue du dépôt à l'Assemblée nationale.

Il est important de souligner que les résultats présentés sont des données provisoires datées du 31 mai 2006.

Les revenus

En ce qui concerne le portefeuille ministériel, les revenus de l'exercice 2005-2006 totalisent 727,8 millions de dollars. Un peu plus de 76 % de ces revenus, soit 553,4 millions de dollars, proviennent de redevances versées pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques et fauniques. Les revenus autonomes¹ s'élèvent à 149,0 millions de dollars. Enfin, les contributions de l'industrie à l'égard du Fonds forestier ont atteint 25,4 millions de dollars.

Revenus

	2004-2005 * (M \$)	2005-2006 (M \$)
Droits et permis	569,3	553,4
Revenus autonomes	145,3	149,0
Contributions de l'industrie	24,5	25,4
TOTAL	739,1	727,8
<i>Variation</i>		<i>(11,3)</i>

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

Revenus par domaine d'activité

Domaines d'activité	2005-2006 (M \$)	%
Territoire	138,8	19,1
Forêts	419,1	57,6
Faune	28,2	3,9
Mines	58,6	8,1
Énergie	79,1	10,9
Administration	4,0	0,4
TOTAL	727,8	100,0

1. Revenus autonomes : revenus excluant les redevances (droit d'exploitation).

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Revenus autonomes

	2005-2006 (M \$)	%
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	20,4	13,7
Fonds forestier	2,3	1,5
Fonds de l'information foncière	124,2	83,4
Fonds d'information géographique	2,1	1,4
TOTAL	149,0	100,0

La diminution de 11,3 millions de dollars des revenus entre les exercices 2004-2005 et 2005-2006 s'explique principalement par :

- une diminution de 34,6 millions de dollars des redevances forestières, essentiellement occasionnée par une baisse dans les volumes de bois;
- une augmentation de 21,4 millions de dollars des droits d'exploitation minière, occasionnée par une augmentation du prix de certains métaux sur le marché. Cette situation a eu pour effet de hausser spécifiquement les revenus des sociétés et, par conséquent, leurs droits à payer.

Les dépenses

Les dépenses de l'exercice 2005-2006 totalisent 836,7 millions de dollars. Parmi celles-ci, 65,8 % sont affectées au domaine des forêts.

Domaines d'activité	2004-2005 * (M \$)	2005-2006 (M \$)
Territoire	100,2	105,5
Forêts	498,6	550,4
Faune	86,3	84,0
Mines	36,5	30,3
Énergie	37,3	36,1
Administration	31,5	30,4
TOTAL	790,4	836,7
<i>Variation</i>		46,3

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

L'augmentation des dépenses de 46,3 millions de dollars, entre les exercices 2004-2005 et 2005-2006, est attribuable essentiellement à :

- une augmentation de 37,4 millions de dollars des dépenses liées à l'extinction des feux de forêt;
- une augmentation des dépenses de 11,8 millions de dollars au Fonds forestier (excluant le transfert des activités du Secteur des forêts), qui s'explique principalement par les augmentations suivantes: dépenses de programmes de subventions de 3,4 millions de dollars, rémunération du personnel de 2,7 millions de dollars, services professionnels de 1,4 million de dollars, fournitures et approvisionnements de 2,4 millions de dollars notamment en production de plants, et amortissement des immobilisations de 1,5 million de dollars;

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

- une augmentation des dépenses de 3,0 millions de dollars au Fonds d'information foncière relativement à l'amortissement des immobilisations;
- une diminution des crédits de droits attribués aux entreprises minières au montant de 4,3 millions de dollars.

Les sources de financement des dépenses

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues de diverses sources de financement. Celles-ci tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec différents acteurs.

Sources de financement des dépenses	2005-2006 (M\$)
Crédits votés	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*	276,2
* Excluant les contributions au Fonds forestier au montant de 123,6 M\$	
Crédits sur redevances	
Travaux sylvicoles	152,4
Récupération des bois	27,0
SOPFIM et SOPFEU	16,9
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	8,9
Pertes des entreprises minières	5,6
	210,8
Fonds spéciaux	
Fonds forestier	265,3
Fonds d'information foncière	82,4
Fonds d'information géographique	2,0
	349,7
TOTAL	836,7

Les investissements

Les investissements de l'exercice 2005-2006 totalisent 60,6 millions de dollars, comparativement à 70,5 millions de dollars en 2004-2005. La diminution de 9,9 millions de dollars en ce qui concerne les acquisitions d'immobilisations entre les exercices 2004-2005 et 2005-2006 s'explique, principalement, par une réduction de 5,6 millions de dollars en développement informatique, une diminution de 4,1 millions de dollars en acquisition ou en rénovation de bâtiments, une diminution de 2,1 millions de dollars en réseaux complexes (réseau et infrastructure de communication pour la réforme cadastrale).

Catégories d'immobilisations	Investissements (M\$)				Total 2004-2005	Total 2005-2006
	MRNF	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique		
Terrains	0,5	-	-	-	0,4	0,5
Bâtiments	1,6	0,2	-	-	5,9	1,8
Aménagement	1,8	-	0,7	-	0,4	2,5
Matériel et équipement						
Véhicules	2,2	1,2	-	-	4,9	3,4
Équipement informatique	2,5	1,2	1,3	-	5,0	5,0
Équipement spécialisé	1,5	0,5	-	-	2,2	2,0
Autre	0,9	0,6	-	-	0,1	1,5
Développement informatique	6,7	5,9	6,0	0,4	24,6	19,0
Réseaux complexes	-	0,1	24,8	-	27,0	24,9
TOTAL	17,7	9,7	32,8	0,4	70,5	60,6

1.6.3 Les ressources informationnelles

En 2005-2006, le Ministère a effectué des investissements importants en ressources informationnelles pour poursuivre l'architecture et le développement de systèmes de mission majeurs comme les plans et rapports annuels d'interventions forestières (PRAIF), la gestion de la culture des plants de reboisement (PLANTEC), le système d'information écoforestière (SIEF), l'octroi des droits miniers (ODM), l'accès à l'information géographique gouvernementale (AIGG) et l'environnement de production en ligne (EPEL). À terme, la plupart de ces systèmes contribueront à l'offre de services en ligne du Ministère.

Sur le plan des investissements technologiques, notons les travaux de migration de l'environnement micro-informatique vers la plate-forme d'exploitation XP, le démarrage de la consolidation des environnements technologiques, la fusion des deux centres de traitement, l'augmentation de la sécurité de l'actif informationnel (coupe-feu, antivirus et plan de relève), ainsi que les travaux préliminaires visant l'intégration des services informatiques de Faune Québec.

2.1 LES FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2005-2006, les actions du ministère des Ressources et de la Faune ont permis la réalisation de nombreux projets et l'atteinte de divers objectifs. La présente section fait état des actions et des réalisations les plus marquantes.

- Le gouvernement du Québec s'est engagé à régionaliser et à décentraliser davantage la gestion des forêts québécoises. Ainsi, le Ministère a mis de l'avant un programme de création de commissions forestières régionales qui auront un rôle à jouer dans la gestion forestière, notamment en associant de très près les acteurs locaux et régionaux ainsi que les communautés autochtones. En octobre 2005, le ministre a annoncé au Conseil des ministres son intention d'étendre ce concept à l'ensemble des ressources naturelles et de revoir la gouvernance du Ministère en proposant une gestion des activités davantage intégrée et régionalisée.
- Les recommandations contenues dans le *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe) ont été analysées et le Ministère a entrepris leur mise en œuvre. La modernisation de la gestion forestière est maintenant bien engagée et les actions reposent sur cinq grands principes :
 - une forêt gérée comme un tout;
 - une gestion forestière transparente et responsable;
 - la participation des régions et des communautés autochtones;
 - des forêts productives et en santé;
 - un secteur forestier dynamique.
- Le Ministère a entrepris de revoir l'ensemble des mécanismes d'évaluation de la possibilité ligneuse afin de s'assurer qu'on ne récolte pas plus de bois que la forêt peut en fournir chaque année. Par mesure de précaution, pour garantir le renouvellement constant des forêts, le gouvernement a réduit de 20 % la possibilité ligneuse pour le groupe d'essences résineuses SEPM² (cette réduction a été de 25 % sur le territoire de la Paix des Braves), et de 5 % pour les autres essences, en mars 2005.
- Pour faire suite à une tournée régionale du ministre, des mesures d'une valeur de 450 millions de dollars ont été annoncées par le gouvernement, en octobre 2005, pour soutenir l'industrie forestière et les communautés, afin d'atténuer et de minimiser les répercussions sur le plan économique des baisses de possibilité forestière. Le Ministère a également mis sur pied le Comité de travail sur l'avenir économique de l'industrie forestière, afin de trouver des solutions pour assurer le redressement et l'avenir de cette industrie. Le discours sur le budget de mars 2006 prévoit diverses mesures de soutien à l'industrie forestière.

2. Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes.

Les résultats

- Le plan d'action pour l'amélioration des pratiques de jardinage élaboré en décembre 2002 est terminé. En juin 2005, un comité conjoint MRNF-MDEIE-Industrie (CIFQ) a été créé afin de proposer des mesures visant à contribuer à rendre l'industrie de la transformation feuillue plus concurrentielle. Les travaux accomplis ont mené à des ajustements au cadre normatif régissant les coupes de jardinage ainsi qu'à l'octroi d'une aide financière supplémentaire pour l'exécution de ces coupes. En novembre 2005, le Ministère et le Conseil de l'industrie forestière du Québec ont signé un protocole d'entente qui, en plus d'autoriser la réalisation de traitements alternatifs, comporte un ensemble d'actions à faire à court et à moyen terme.
- La nomination du premier Forestier en chef constitue un moment marquant dans l'histoire forestière du Québec. La réalisation de son mandat est essentielle pour garantir le renouvellement constant des forêts publiques. Le Forestier en chef dispose de tous les outils nécessaires pour accomplir sa tâche avec indépendance, transparence et crédibilité. Il supervise les activités relatives au calcul des possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu de chaque unité d'aménagement forestier et rendra publics ses décisions sur ces possibilités ainsi que les motifs qui ont justifié leur adoption. Il déposera au ministre des Ressources naturelles et de la Faune un bilan quinquennal de l'état des forêts du domaine public et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable ainsi que des recommandations pour faciliter la poursuite de sa mission. Le ministre déposera ce bilan quinquennal à l'Assemblée nationale.
- Dans la foulée des jugements de la Cour suprême du Canada dans les affaires Haïda Nation et Taku River, le Ministère a poursuivi la révision de ses façons de faire afin que sa gestion des ressources naturelles et du territoire prenne en considération les préoccupations et les intérêts des communautés autochtones. Ajoutons que le Ministère est actif depuis de nombreuses années en matière de consultation et d'accommodement avec les communautés autochtones pour les activités de planification et pour les projets de développement.
- En septembre 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a précisé que le nouvel objectif d'efficacité énergétique promu par Hydro-Québec était maintenant établi à 4,1 terawattheures (TWh) pour 2010, tel que cela paraît dans son *Plan global d'efficacité énergétique*.
- À la suite de la publication du document de réflexion intitulé *Le secteur énergétique au Québec: Contexte, enjeux et questionnements*, le gouvernement a tenu une commission parlementaire qui s'est terminée en avril 2005. Les objectifs et orientations sur lesquels le gouvernement entend fonder la stratégie énergétique ont fait l'objet d'une consultation en ligne, à l'automne 2005. Ce processus de réflexion et de consultation sur l'avenir et la sécurité énergétique des Québécois, a permis de soutenir l'élaboration de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015.
- Le Ministère a fait des travaux d'analyse et de traitement de ses données géologiques qui permettent à l'industrie minière de sélectionner plus rapidement des territoires propices à l'exploration : 313 cibles favorables à l'exploration de l'or ont été diffusées dans l'industrie, ce qui a immédiatement fait l'objet de 300 demandes de claims dans le nord-ouest du Québec, et 20 cartes géologiques ont été dressées dans la région des monts Otish, sur le territoire de la Baie-James, qui connaît une intense activité d'exploration pour le diamant et l'or.

Les résultats

- Le développement du Registre du domaine de l'État étant maintenant terminé, les utilisateurs gouvernementaux peuvent y avoir accès par le réseau Internet. Ce nouveau registre informatisé contient les renseignements sur la tenure des terres, sur les droits accordés ainsi que sur les territoires à statut juridique particulier qui affectent le territoire public.
- En octobre 2005, le Ministère a entrepris une deuxième phase de conversion du patrimoine documentaire du Registre foncier; celle-ci a permis de numériser plus de 19 millions de pages, sur un total prévu de 55 millions de pages, lesquelles viendront s'ajouter aux 150 millions de pages déjà numérisées et accessibles par l'intermédiaire du Registre foncier du Québec en ligne.
- Les travaux de rénovation cadastrale ont été achevés sur plus de la moitié des propriétés privées, avec environ 1,8 million de lots rénovés. Rappelons que la réforme du cadastre québécois a pour objectifs de reconstituer une image fidèle et complète du cadastre et d'assurer sa mise à jour régulière ainsi que sa polyvalence.
- Le Ministère a poursuivi les travaux de modernisation de la production, de la diffusion et de l'entretien de l'information géographique, dans le contexte de la modernisation des services publics et de la mise en place d'un gouvernement en ligne. À terme, l'information géographique pourrait être recueillie le plus près possible de la source et elle se réutiliserait facilement. Sa fiabilité et l'accessibilité pour les citoyens seront grandement améliorées.
- Cette année, dans le *Plan géomatique du gouvernement du Québec* (PGGQ), le Ministère a entrepris de revoir le mode de gestion de la production et de la diffusion de l'information géographique gouvernementale. Également, le développement du *Catalogue d'information géographique gouvernementale* a débuté et le Programme d'identification cartographique a été adopté, puis diffusé auprès des ministères.
- Le 12 octobre 2005, le gouvernement a adopté le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.
- Le Ministère a approuvé deux nouveaux plans régionaux de développement du territoire public, dans le volet récréotourisme au Saguenay—Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord, et il a entrepris le lancement ainsi que la diffusion de deux autres de ces plans pour les régions de la Mauricie et de l'Outaouais. Il a aussi libéré 681 baux de villégiature et plus de 200 baux pour abris sommaires.
- La contribution au développement touristique et économique des activités récréatives liées à la faune a été mise en lumière, dans chaque région administrative, par la diffusion de 17 fascicules régionaux. Cette diffusion amène un éclairage nouveau sur les possibilités de diversification et de croissance de telles activités récréatives dans les différentes régions en vue de créer de la richesse. Ainsi, le mode de gestion retenu pour les territoires fauniques, soit le partenariat avec les organismes du milieu, est en accord avec les objectifs que poursuit le gouvernement du Québec en matière de développement régional et de réalisation du plein potentiel économique du Québec dans une perspective de développement durable.

Les résultats

- Le Ministère a participé, avec ses partenaires, à la préparation de plans de conservation des milieux humides. Ces plans visent à fournir la localisation des différents types de milieux humides, en plus d'expliquer les pressions qui s'exercent sur ces écosystèmes ainsi que les conséquences de leur dégradation ou de leur disparition. Cette année, trois plans ont été achevés pour les régions Chaudière-Appalaches, Montérégie et Centre-du-Québec.
- Le Ministère a révisé ses budgets afin d'assurer la protection et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, par un réajustement de 1,4 million de dollars à son enveloppe de base et par l'injection de 1,5 million de dollars additionnels pour l'embauche de 40 nouveaux agents réguliers et de 20 agents saisonniers qui veilleront, notamment, à faire respecter les lois et règlements. La Direction générale de la protection de la faune s'est également vu confier le mandat de l'éducation relative à la faune et aux habitats.
- Au cours de l'année, le Ministère a connu plusieurs transformations de première importance : la création du Bureau de la mise en œuvre du rapport sur la forêt publique (commission Coulombe), du Secteur des affaires stratégiques et de l'intégration ainsi que celle du Bureau du Forestier en chef; le regroupement du Secteur des forêts et de Forêt Québec tout comme celui des secteurs de l'énergie et des mines et l'annonce de la nouvelle gouvernance ministérielle davantage intégrée et régionalisée. Des efforts importants ont été mis de l'avant pour élaborer les structures organisationnelles et pourvoir les postes de ces nouvelles organisations.
- L'année a été marquée par l'accompagnement des gestionnaires pour mener à bien la gestion des changements au sein du Ministère, autant à l'intérieur de projets de transformation ministérielle ou sectorielle que dans les changements technologiques. Au cours de l'année, 33 sessions de sensibilisation relatives aux dispositions de la Loi sur les normes du travail en matière de harcèlement psychologique ont été données à 488 personnes, gestionnaires et professionnels en situation de gestion.

2.2 LES RÉSULTATS DES OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Dans son *Plan stratégique 2005-2008*, le Ministère a retenu trois grandes orientations : les deux premières s'articulent autour de deux importantes composantes du développement durable, soit les dimensions économique et environnementale, alors que la troisième s'adresse directement aux citoyens et à la clientèle spécialisée et vise une offre de services de qualité. Les choix stratégiques du Ministère contribuent à l'atteinte des objectifs fondamentaux du gouvernement. Ainsi, les orientations et les objectifs stratégiques définis par le Ministère sont liés à la vision et aux priorités d'action du gouvernement énoncées dans le document intitulé *Briller parmi les meilleurs*.

Pour mettre en œuvre ces orientations, le Ministère s'est fixé 14 objectifs pour chacun desquels des indicateurs lui permettront de mesurer les résultats atteints. Pour faciliter la compréhension de ces résultats, une brève mise en contexte est présentée pour chaque orientation et objectif. De plus, pour tenir compte du contexte en constante évolution, une rubrique « autres résultats » a été ajoutée pour rendre compte des réalisations importantes du Ministère en 2005-2006 qui ne font pas l'objet d'engagements formels dans le *Plan stratégique 2005-2008*.

Les résultats

2.2.1 Orientation: Intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire

Le territoire public et les ressources naturelles recèlent un potentiel important de développement d'activités créatrices de richesse et d'emplois pour le Québec et ses régions. Le Ministère s'est donné comme orientation d'intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire, afin d'accroître la richesse collective de la population québécoise.

OBJECTIF 1 ADOPTER UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DANS UNE PERSPECTIVE DE DIVERSITÉ DES USAGES

La gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire est devenue nécessaire par la multiplicité des usages et des personnes ou groupes qui interviennent dans ce domaine. Bien que la gestion intégrée fasse déjà partie de nombreuses initiatives prises par le Ministère et par plusieurs acteurs associés à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire, le Ministère veut adopter une démarche plus structurée qui lui permettra d'adapter ses façons de faire.

Le 12 octobre 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a présenté, au Conseil des ministres, le nouveau schéma de gouvernance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune permettant la mise en place d'une gestion davantage intégrée et régionalisée.

Ainsi, le Ministère entend unifier ses directions régionales. Il veut aussi créer, en collaboration avec les conférences régionales des élus (CRE) et les communautés autochtones, des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). Ces commissions auront comme principal mandat d'élaborer un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Pour le Ministère, la mise en place de ce plan régional constitue une occasion de maximiser et de simplifier ses propres processus de planification.

INDICATEUR 1.1 Nombre de portraits territoriaux élaborés

CIBLE Avoir élaboré 5 portraits territoriaux d'ici à 2008

RÉSULTAT *Aucun résultat prévu avant 2006-2007*

Les portraits territoriaux sont des documents de connaissance multisectorielle visant à soutenir la planification et la mise en valeur des terres et des ressources. En 2005-2006, huit des neuf portraits territoriaux élaborés antérieurement ont été rendus disponibles auprès des milieux régionaux et des communautés autochtones des régions administratives visées (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et Laurentides), dans le contexte de la démarche pour élaborer les nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP). Les cinq portraits territoriaux à venir seront élaborés pour les régions Bas-Saint-Laurent, Estrie, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Nord-du-Québec.

Les résultats

INDICATEUR 1.2

Nombre de nouveaux plans d'affectation du territoire public élaborés (PATP)

CIBLE

Avoir élaboré 6 nouveaux PATP d'ici à 2008

RÉSULTAT

Aucun résultat prévu avant 2007-2008
8 PATP amorcés
Cible triennale en voie d'être atteinte

En vue de l'élaboration des PATP, le Ministère a mis en place une table de concertation gouvernementale dans huit régions administratives ainsi qu'une table de coordination interministérielle centrale. À l'aide de ses partenaires gouvernementaux, le Ministère a réalisé 100 % de la première des dix étapes prévues dans la démarche de préparation des PATP, soit la collecte de l'information de base. De plus, la consultation externe dans les huit régions administratives visées a été amorcée, ce qui constitue la seconde étape de la démarche. Au 3 mars 2006, le niveau d'avancement des travaux liés à l'élaboration des PATP était estimé à 20 %. La cible triennale est en voie d'être atteinte.

Ces plans d'affectation du territoire public sont en cours d'élaboration pour les régions suivantes : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Mauricie, Outaouais, Abitibi–Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Laurentides.

INDICATEUR 1.3

Nombre de nouveaux droits d'utilisation du territoire public consentis à différentes fins (villégiature privée, villégiature commerciale, implantation d'éoliennes, autorisations de droit de passage)

CIBLE

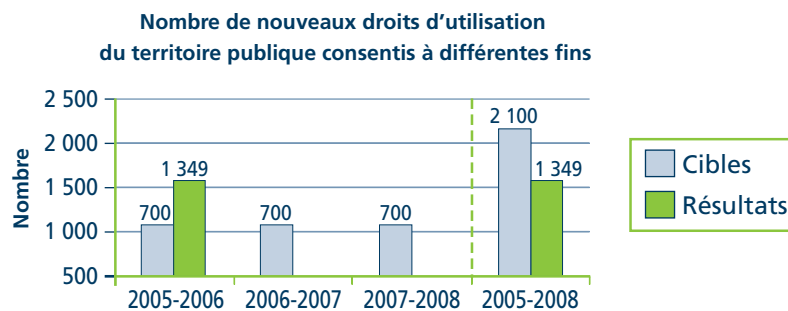
700

RÉSULTAT

1 349

Au moment de la préparation du *Plan stratégique 2005-2008*, un seuil minimal de 700 nouveaux droits d'utilisation du territoire public a été fixé comme cible. Ce seuil a été établi afin de tenir compte des délais dans le traitement des demandes liées, entre autres, aux défis d'harmonisation des usages avant l'émission de droits. Le dépassement de la cible en 2005-2006 s'explique en partie par un contexte favorable, en région, à l'harmonisation des usages sur le territoire public, compte tenu des outils de planification mis en place. Il s'explique également par les efforts accrus de l'organisation pour libérer un plus grand nombre d'emplacements de villégiature privée, de même que par la mise en œuvre de projets de développement de l'énergie éolienne sur le territoire public, notamment dans le contexte du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.

Les résultats



Autres résultats

- Élaboration d'un processus de consultation des communautés autochtones avant l'octroi de droits forestiers : cinq communautés autochtones ont été consultées.
- Approbation de deux plans régionaux de développement du territoire public (PRDTP), volet récréotourisme (Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord). Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a rencontré les Innus, en janvier 2006, afin de les informer du suivi de leurs commentaires sur le bilan de l'expérience pilote de participation réelle. Par ailleurs, les PRDTP, volet récréotourisme, de l'Outaouais et de la Mauricie ont fait l'objet d'un lancement et d'une diffusion, en septembre 2005.
- À la suite de l'adoption du Règlement sur le second bloc d'énergie éolienne pour l'achat par appel d'offres de 2 000 mégawatts (MW) d'énergie éolienne, le gouvernement a adopté, le 12 octobre 2005, le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes afin de tenir compte des modalités du nouvel appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution.
- Au regard du suivi du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière, 2 078 hectares ont fait l'objet d'appels de propositions (1 135 ha sur la Côte-Nord, 410 ha en Mauricie et 533 ha dans le Bas-Saint-Laurent).

OBJECTIF 2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

À l'issue du Forum des générations qui s'est tenu en 2004, le gouvernement du Québec, les représentants des Premières Nations et des Inuits ainsi que des acteurs politiques et socioéconomiques ont convenu ensemble de tenir un forum portant sur le développement social et économique des nations autochtones.

L'objectif de ce forum est d'enclencher et de soutenir en partenariat des actions et des mesures qui permettront d'améliorer, de façon concrète, efficace et durable, les conditions sociales et économiques des Premières Nations du Québec. Le Ministère souscrit à cet objectif par des mesures et des actions qui permettront aux Autochtones de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier.

Les résultats

INDICATEUR 2.1 Nombre de nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières attribués aux communautés autochtones

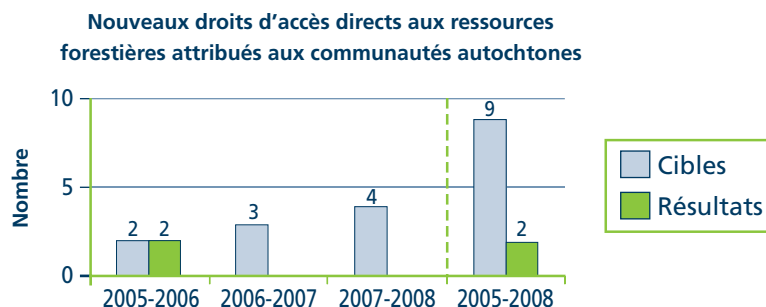
CIBLE 2

RÉSULTAT Un nouveau droit a été consenti et un droit existant a été majoré
Cible atteinte

Un nouveau droit d'accès aux ressources forestières a été consenti, sous forme de contrat d'aménagement forestier (CtAF), à la Corporation forestière Eenatuk. Le nouveau contrat prévoit un volume de 60 000 m³ de sapin, épinettes, pin gris et mélèzes (SEPM).

Par ailleurs, le volume accordé dans le CtAF de la Corporation foncière de Waswanipi, enregistré en 2004-2005, a été augmenté de 60 000 m³ de SEPM. Une telle augmentation génère autant de retombées qu'un nouveau droit et elle est considérée comme étant équivalente. Cette augmentation est conforme au scénario souhaité par l'Administration régionale crie.

Le nouveau droit consenti et l'augmentation de volume, totalisant 120 000 m³, favoriseront le développement économique des communautés autochtones concernées.



INDICATEUR 2.2 Nombre de prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection

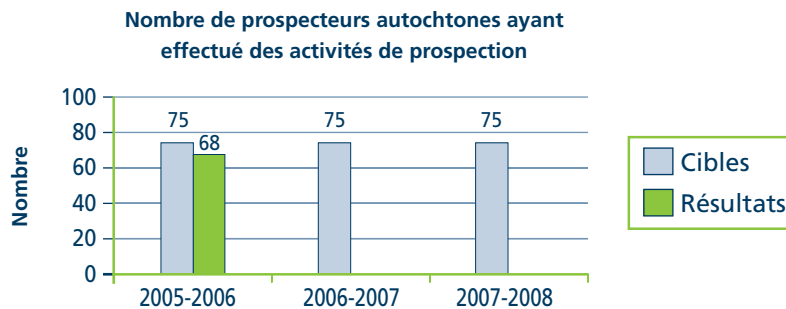
CIBLE 75

RÉSULTAT 68

Cette année, 68 Autochtones (Cris et Inuits) ont participé à des activités de prospection minière à la Baie-James et au Nunavik. Ces travaux de prospection ont été faits à l'intérieur des activités de 2 fonds miniers ou pour le compte de compagnies minières.

En 2005-2006, le Ministère a renouvelé son aide financière aux trois fonds miniers autochtones. Il souhaite ainsi permettre aux communautés autochtones du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord de participer à la mise en valeur du potentiel minier de ces vastes territoires.

Les résultats



Autres résultats

- Participation active à la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (La Paix des Braves). L'entente établit les moyens afin de permettre aux parties de travailler ensemble à la mise en valeur des ressources minières, forestières et hydroélectriques sur le territoire en question. Par ailleurs, cette entente favorise l'émergence d'une expertise crie en matière de développement économique, la création d'emplois de même que des retombées économiques pour les Cris. La prise en charge, par les Cris, de leur développement économique favorisera une plus grande autonomie de cette nation.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'entente de *La Paix des Braves* qui, entre autres, visait la formation de Cris comme agents de protection de la faune et comme auxiliaires à la protection de la faune, en recrutant 18 nouveaux agents autochtones en 2005-2006. Ces agents ont commencé leur formation au centre de formation de Duchesnay, en avril 2006.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'entente Sanarrutik qui visait notamment la formation de 6 Inuits comme agents de protection de la faune et de 14 Inuits comme assistants à la protection de la faune. Présentement, 3 agents sont en formation à Duchesnay et devraient obtenir un diplôme en décembre 2006.
- Approbation d'une subvention de 600 000 \$ aux fonds miniers cri, innu et inuit (somme majorée de 40 000 \$ pour ce dernier si la communauté naskapie s'y joint) pour des activités de formation et des travaux d'exploration en 2005-2006 et en 2006-2007.
- Réalisation de la cartographie à grande échelle de six villages nordiques (Kuujjuarapik, Puvirnituaq, Umiujaq, Inukjuak, Akulivik, Ivujivik), en partenariat avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le ministère de la Sécurité publique (MSP), l'Administration régionale Kativik (ARK), le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

OBJECTIF 3 CONTRIBUTER À L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Pour se démarquer et rester compétitives, les entreprises du secteur des ressources naturelles doivent s'adapter constamment et améliorer leur productivité.

Les résultats

**INDICATEUR
3.1**

Nombre de cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées

CIBLE

100

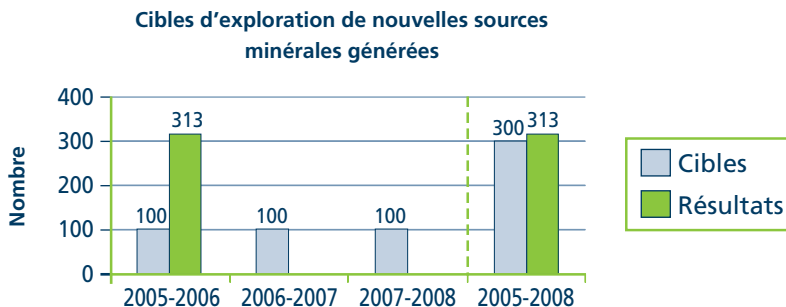
RÉSULTAT

313

Le Ministère a fait une étude qui porte sur le potentiel aurifère de l'Abitibi : 132 cartes de potentiel à l'échelle de 1/50 000 ont été produites et 313 nouvelles cibles d'exploration ont été dévoilées comme étant hautement favorables à l'exploration de l'or pour l'ensemble de l'Abitibi. Cela dépasse amplement la cible annuelle fixée à 100 et excède même la cible triennale fixée à 300 pour 2008.

La diffusion de ces cibles d'exploration au congrès annuel de la *Prospectors and Developers Association of Canada* (PDAC), tenu en mars 2006 à Toronto, a eu des répercussions immédiates auprès de l'industrie. En 3 jours, plus de 300 nouveaux claims miniers (titres d'exploration) ont été demandés par des compagnies minières sur des cibles dévoilées par le Ministère. Divers travaux d'exploration seront entrepris sur ces nouveaux claims en 2006-2007.

Le renouvellement des réserves minières représente un enjeu de taille pour l'industrie minière québécoise. Les travaux géoscientifiques du Ministère permettent de mieux cibler les interventions et d'améliorer l'efficacité des investissements en exploration.



**INDICATEUR
3.2**

Nombre de cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord produites

CIBLE

20

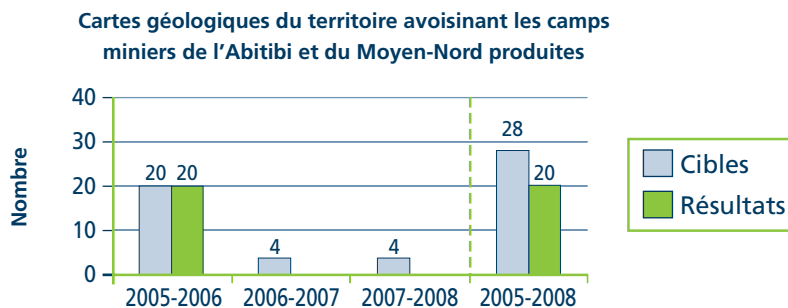
RÉSULTAT

20

Le Ministère a produit 20 cartes à l'échelle de 1/50 000 sur la géologie des dépôts meubles (quaternaires) dans la région des monts Otish, sur le territoire de la Baie-James. Il a ainsi atteint sa cible annuelle.

Les résultats

Le Moyen-Nord (territoire de la Baie-James) connaît un niveau d'activité sans précédent pour l'exploration du diamant et de l'or. Ces cartes fourniront des renseignements utiles à l'industrie pour localiser la source des minéraux indicateurs de roches associées au diamant (kimberlites), de même que la source des anomalies géochimiques associées à la présence de minéralisations métalliques.



INDICATEUR 3.3

Nombre de mises à jour effectuées du site Internet sur le diamant

CIBLE

Avoir révisé périodiquement le contenu du site Internet

RÉSULTAT

10 mises à jour effectuées
Cible atteinte

Le Ministère a poursuivi le développement du site Internet sur le diamant afin de faciliter l'accès de la clientèle à toute l'information utile à l'exploration du diamant au Québec. Des mises à jour ont été apportées à deux pages Web et huit nouvelles pages ont été ajoutées au site, y compris une section descriptive sur tous les gîtes de diamants connus au Québec.

Les statistiques de fréquentation du site sur le diamant indiquent que plus de 7 700 pages ont été visitées et que 10 800 fichiers ont été téléchargés par la clientèle en 2005-2006. Au cours de l'année, le site sur le diamant a reçu plus de 3 000 visites de la clientèle.

Le Québec est actuellement un pôle d'exploration majeur du diamant au Canada. L'importance de son potentiel se confirme à la fois par la découverte d'indices prometteurs et par l'ampleur des investissements pour l'exploration.

Les résultats

Autres résultats

- Accompagnement des industriels forestiers qui ont manifesté le désir de rationaliser leurs activités, notamment en analysant les demandes de révision des attributions soumises dans le cadre des plans de rationalisation des activités de transformation du bois et en leur donnant suite.
- Contribution à la mise sur pied du Centre de recherche et de formation de la main-d'œuvre destiné aux pâtes et papiers, en collaboration avec CIPP inc. (Centre intégré des pâtes et papiers) qui sera opérationnel en septembre 2006 et utilisé principalement par l'Université du Québec à Trois-Rivières et par le Cégep de Trois-Rivières.
- Défense des intérêts du Québec dans le litige canado-américain sur le bois d'œuvre résineux.
- Promotion des intérêts du Québec en matière de gestion durable des forêts à l'intérieur des activités du Conseil canadien des ministres des forêts.
- En 2005-2006, le Québec s'est classé au 5^e rang mondial pour son climat d'investissement en exploration minière, parmi les 64 juridictions évaluées lors de la 8^e enquête internationale de l'Institut Fraser, menée auprès des sociétés minières. Il s'agit de la cinquième année consécutive où le Québec se classe au premier rang canadien et parmi les 5 premiers au monde. Cela témoigne de l'attrait de son potentiel minéral et de ses politiques gouvernementales.
- Création, à Val-d'Or, du Bureau de l'exploration géologique du Québec issu de la fusion des services géologiques de Québec et du Nord-Ouest. L'effectif affecté à l'inventaire géologique sera progressivement, et principalement, concentré à Val-d'Or.
- Dans le contexte de sa contribution à GéoQuébec, participation à quatre projets d'exportation (Tunisie, Brésil, Pérou et Venezuela) ainsi qu'à l'accueil de trois délégations étrangères venant de la Thaïlande, du Pérou et de l'Organisation des États américains.

OBJECTIF 4 DOTER LE QUÉBEC D'UN NOUVEAU PLAN DE CADASTRE À JOUR ET INFORMATISÉ

Le Ministère contribue également au développement économique du Québec au moyen de sa gestion fiable et moderne de l'information foncière. Un système rigoureux d'enregistrement des droits crée un climat de confiance qui favorise les investissements.

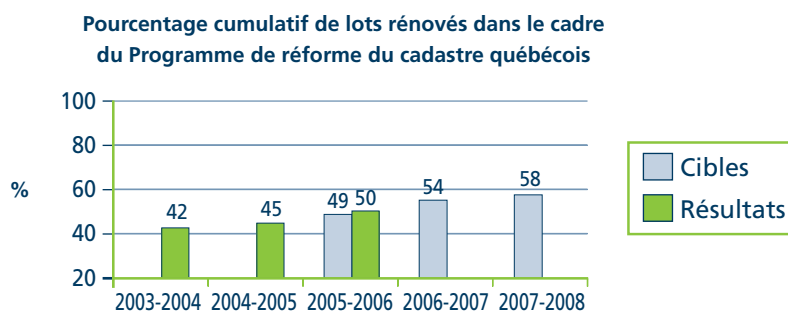
Les résultats

INDICATEUR 4.1 Pourcentage cumulatif de lots rénovés dans le cadre du Programme de réforme du cadastre québécois

CIBLE 49 %

RÉSULTAT 50 %

Par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés en 2005, le Ministère a dépassé légèrement la cible annuelle (49 %), car la réforme est maintenant achevée à 50 %. Les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 176 733 lots, portant à 1 821 227 le nombre total de lots rénovés. Pour atteindre la cible, le Ministère devait rénover 151 396 lots; il en a réalisé 176 733 en 2005-2006, soit 16,7 % de plus que la prévision. Rappelons que la réforme du cadastre québécois a pour objectifs de reconstituer une image fidèle et complète du cadastre et d'assurer sa mise à jour régulière ainsi que sa polyvalence.



OBJECTIF 5 ÉLABORER UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE POUR LE QUÉBEC

L'énergie est un levier privilégié dont dispose le Québec pour que toutes les régions bénéficient d'une économie plus prospère satisfaisant aux exigences du développement durable. Dans le domaine de l'énergie, le Québec bénéficie d'avantages considérables. L'élaboration d'une stratégie énergétique qui assurera au Québec la sécurité des approvisionnements en énergie, tout en créant de la richesse, constitue l'objectif que vise le Ministère.

INDICATEUR 5.1 État d'avancement de l'élaboration de la stratégie énergétique

CIBLE Avoir élaboré la stratégie énergétique en décembre 2005

RÉSULTAT Stratégie élaborée à 95 %

À l'occasion d'une commission parlementaire qui s'est terminée le 7 avril 2005, la population québécoise a été entendue quant aux orientations à privilégier en matière énergétique. Les commentaires et propositions recueillis auprès des organismes et des citoyens ont été examinés avec attention. Lors de cette consultation, 169 mémoires ont été déposés. De ce nombre, 138 groupes ont été entendus.

Les résultats

Les objectifs et les orientations de la stratégie énergétique ont été rendus publics en novembre 2005 dans le document intitulé *L'énergie pour la prospérité du Québec — Les objectifs et les orientations de la stratégie énergétique*. Ce document a été soumis à une consultation en ligne, du 17 novembre au 5 décembre 2005. Parmi les 5 032 visiteurs du site, 1 880 participants ont répondu à l'invitation et ont présenté leurs commentaires à propos du document (1 732 citoyens et 148 organismes).

Initialement prévue pour le printemps 2006, la publication de cette stratégie a été retardée de quelques semaines afin d'examiner attentivement les nombreux commentaires recueillis lors de la consultation en ligne. De plus, des concertations nécessaires devaient être faites entre les diverses stratégies gouvernementales en cours de préparation, dont celles sur les changements climatiques et le développement durable. Le Ministère estime qu'au 31 mars 2006, l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie énergétique était à 95 %.

2.2.2 Orientation : Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire

Le Ministère s'est engagé à contribuer au développement du potentiel des ressources et du territoire au bénéfice de la population du Québec. Au même titre que pour ses responsabilités relatives à la mise en valeur, le Ministère assume les responsabilités du renouvellement des ressources ainsi que celles de la protection et de la conservation. Il entend veiller à ce que cette mise en valeur s'effectue dans le respect des normes environnementales et à ce qu'elle s'inscrive dans l'objectif de développement durable.

OBJECTIF 6 POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

Au cours des dernières années, le Ministère a posé de nombreuses actions sur les plans administratif et législatif pour bonifier la gestion forestière. À la suite du dépôt du *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe), en décembre 2004, le gouvernement s'est résolument engagé dans une réforme de sa gestion forestière.

INDICATEUR 6.1 État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action (commission Coulombe)

CIBLE Avoir élaboré et mis en œuvre le plan d'action d'ici à 2008

RÉSULTAT Plan d'action élaboré à 80 % et dont la mise en œuvre est amorcée à 62 %
La cible triennale est en voie d'être atteinte

Bien que le plan d'action n'ait pas été achevé au 31 mars 2006, la mise en œuvre d'un bon nombre de mesures qui apparaissaient pertinentes et urgentes a été amorcée en 2005-2006. Le Ministère a déjà mis en œuvre beaucoup de ces mesures visant à moderniser la gestion de la forêt publique. De plus, on estime que le plan d'action portant sur les recommandations de la commission Coulombe est achevé à 80 % et que la mise en œuvre de 62 % des recommandations a été amorcée.

Les résultats

Préalablement au plan d'action, les orientations à la base du plan d'intervention global de la modernisation de la gestion de la forêt publique de même que plusieurs mesures ont été élaborées et proposées au gouvernement en décembre 2005. Le plan d'action sera terminé, conformément à ces orientations, en 2006-2007.

Quant à la mise en œuvre des recommandations formulées par la commission Coulombe, 45 des mesures sont terminées ou sont en cours de réalisation, ou encore ont fait l'objet d'une décision d'orientation; 31 recommandations font toujours l'objet d'analyses qui seront achevées en 2006-2007, alors que 5 mesures n'ont pas été retenues. Des mesures et des décisions ont donc été prises sur 50 des 81 recommandations, soit 62 %.

Parmi les mesures concrètes les plus importantes qui ont été mises en œuvre en 2005-2006, signalons :

- l'adoption de diverses mesures d'accompagnement pour les industries afin qu'elles se diversifient et se consolident (recherche sur les produits du bois, promotion et développement des technologies et des produits, aide financière pour des projets d'études spécialisées et le développement des marchés, embauche d'agents de transfert) ainsi que des mesures pour soutenir les communautés et les travailleurs en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- la création du poste de Forestier en chef et la nomination de son titulaire, lequel est responsable, notamment, du calcul de la possibilité forestière;
- la formation d'un comité scientifique chargé d'examiner la limite nordique des forêts publiques qui pourraient être récoltées;
- un budget supplémentaire spécifique (7 millions de dollars) pour améliorer les connaissances et la gestion des ressources, notamment sur les calculs de la possibilité, l'éclaircie commerciale et les inventaires forestiers et fauniques;
- l'adoption du Programme relatif à l'implantation des commissions forestières régionales³ et à la conception du plan régional de développement forestier afin de régionaliser davantage la gestion des ressources naturelles et du territoire : pour la phase I, les conférences régionales des élus (CRE) sont les maîtres d'œuvre des projets de réflexion visant à définir leur proposition régionale;
- l'adoption d'un programme pour favoriser la participation régionale des divers acteurs du milieu à la planification des activités d'aménagement forestier;
- l'adoption d'un programme de soutien aux communautés autochtones;
- la constitution du Conseil de mise en œuvre, dont le mandat est de conseiller le ministre sur les grandes orientations et le rythme de mise en place de la modernisation de la gestion forestière.

Autres résultats

Plusieurs autres interventions ont été entreprises pour la poursuite de l'amélioration de la gestion des forêts du domaine de l'État :

- analyse de 27 propositions en vue de modifier, au cours de l'automne 2006, la Loi sur les forêts;
- traitement des demandes relatives aux changements de destination de bois;
- élaboration d'une stratégie d'investissement sylvicole;
- révision de la méthode de calcul des retombées économiques de l'ensemble du secteur forestier;

3. Le décret 415-2006 daté du 17 mai 2006 permet d'élargir le mandat des commissions forestières régionales à l'ensemble des ressources naturelles et au territoire et ainsi de mettre sur pied des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

Les résultats

- développement de nouvelles approches en aménagement des forêts feuillues et résineuses;
- développement d'un nouveau processus pour le calcul de la possibilité forestière. La phase préliminaire de ce processus est initiée et la démarche bien engagée (aspects technologiques et manuel d'organisation de projets).

OBJECTIF 7 CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE LA CIBLE GOUVERNEMENTALE VISANT À DOTER LE QUÉBEC D'AIRES PROTÉGÉES

À l'échelle mondiale, la superficie consacrée aux aires protégées constitue l'un des principaux indicateurs de la protection de la biodiversité d'un pays. Le Québec s'est donné pour objectif de protéger 8 % de son territoire terrestre, aquatique, estuarien et marin. Le Ministère est un collaborateur de première importance pour la création et la gestion d'aires protégées.

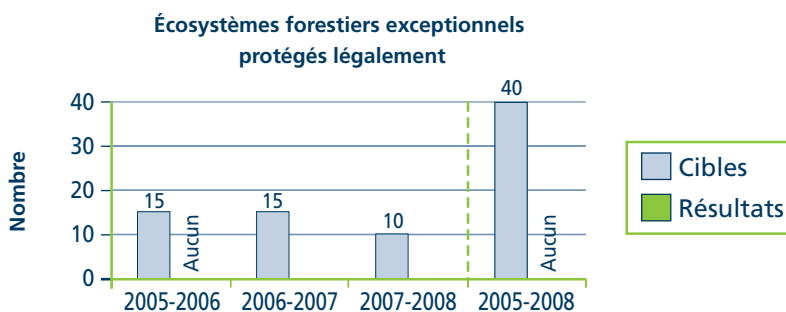
INDICATEUR 7.1 Nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) ayant été protégés légalement

CIBLE 15

RÉSULTAT Aucun nouveau EFE protégé légalement
18 projets en cours

La cible visant à protéger légalement 15 EFE en 2005-2006 sera vraisemblablement atteinte, avec quelques mois de retard cependant. Cette année, 30 sites potentiels au classement en tant que EFE ont fait l'objet de consultations à l'intérieur de la procédure établie pour les désigner légalement. Cette consultation est menée par le Ministère auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des municipalités régionales de comté, des compagnies forestières, minières et gazières ainsi que des communautés autochtones concernées.

Parmi les 30 sites potentiels, il est prévu qu'à terme, 18 EFE seront retenus, ce qui permettra de dépasser la cible annuelle de 15 EFE pour 2005-2006. Cependant, compte tenu des étapes de validation officielle avant la désignation légale, l'échéancier du 31 mars 2006 a été reporté à l'automne. Notons que, depuis 2001, 104 EFE ont été protégés légalement.



Note : 18 projets sont en cours de désignation et les 18 EFE seront éventuellement protégés légalement à l'automne 2006

Les résultats

Autres résultats

- Le Ministère a été l'un des acteurs principaux lors des consultations publiques tenues sur le projet de parc national Albanel-Témiscamie-Otish, ainsi que sur les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand.
- En décembre 2005, la Loi sur les mines a été modifiée afin d'introduire, notamment, un système de classement de sites géologiques exceptionnels (SGE). Les activités minières y seront interdites et plusieurs de ces sites feront partie du réseau des aires protégées, ce qui permettra de donner suite à l'un des engagements du Ministère.

OBJECTIF 8 ASSURER LA PROTECTION DES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES ET DE LEURS HABITATS

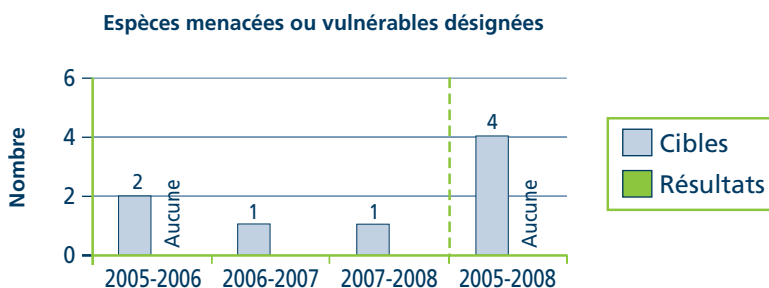
À l'instar d'autres gouvernements, le Québec s'est engagé, depuis plus de 2 décennies, à protéger les espèces menacées ou vulnérables. En vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, sous la responsabilité du Ministère, le gouvernement désigne, comme espèces menacées ou vulnérables, toute espèce qui le nécessite. Il détermine également les habitats qui doivent faire l'objet de protection. Des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre à cette fin. Au 31 mars 2005, 18 espèces (7 menacées, 11 vulnérables) et 2 habitats avaient été désignés.

INDICATEUR 8.1 Nombre d'espèces menacées ou vulnérables désignées

CIBLE 2

RÉSULTAT Aucune nouvelle espèce menacée ou vulnérable désignée
13 projets de désignation en cours

Bien qu'aucune espèce menacée ou vulnérable n'ait été désignée en 2005-2006, le Ministère a fait une consultation interministérielle afin de désigner 13 espèces menacées ou vulnérables et 6 habitats. Cette consultation doit précéder la modification réglementaire visant la désignation légale des espèces. Cette désignation est prévue en 2006-2007, si bien que le Ministère estime pouvoir dépasser la cible triennale qui consiste à désigner 4 espèces menacées ou vulnérables, d'ici à 2008. Deux rapports de situation ont été publiés relativement à la barbotte des rapides et au dard arc-en-ciel.



Note : 13 projets de désignation sont en cours

Les résultats

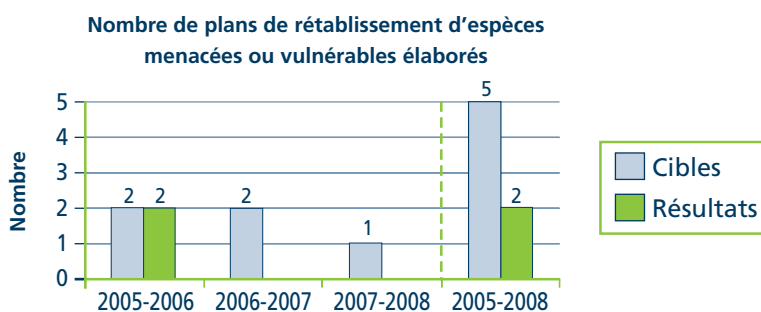
INDICATEUR 8.2 Nombre de plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables élaborés

CIBLE 2

RÉSULTAT 2

La cible qui consiste à élaborer deux plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables a été atteinte. En effet, des plans de rétablissement ont été produits pour cinq espèces de tortues du Québec et pour l'aigle royal.

Les plans de rétablissement sont élaborés par des équipes multidisciplinaires constituées de membres du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'Environnement Canada, d'Hydro-Québec et de représentants d'organismes à but non lucratif qui se préoccupent du rétablissement des espèces menacées. Ces équipes travaillent à la mise en œuvre des actions prévues dans les plans de rétablissement.



INDICATEUR 8.3 Nombre de plans de protection élaborés et mis en œuvre pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales

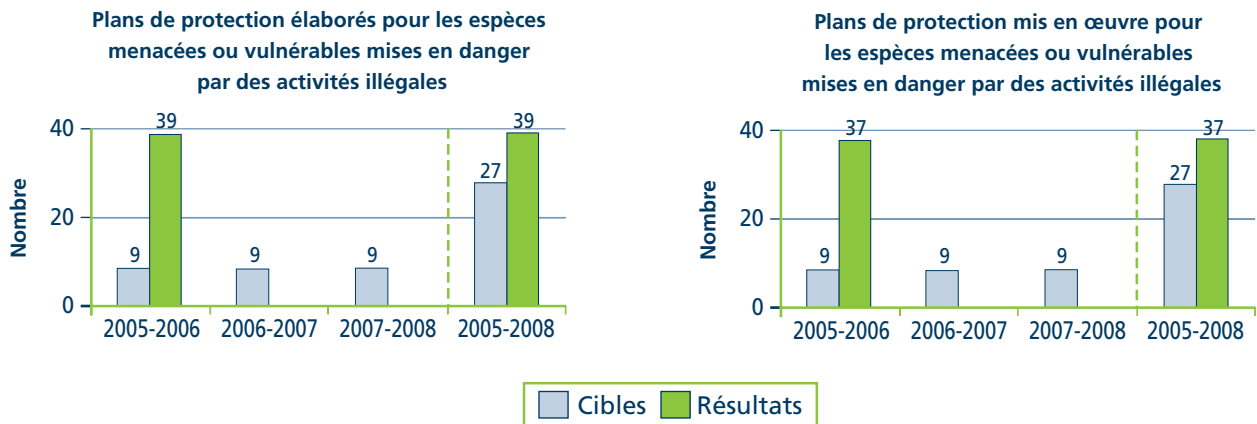
CIBLE 9

RÉSULTAT 39 plans élaborés et 37 plans mis en œuvre

Lors de l'élaboration du plan stratégique du Ministère, le nombre potentiel de plans de protection visant les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales avait été estimé sommairement. Ainsi, la cible consistant à élaborer et à mettre en œuvre neuf plans par année avait alors semblé être le meilleur objectif dans le contexte de cette première évaluation.

D'une part, à la suite de l'étape de la documentation franchie en 2005-2006, il s'est avéré que le nombre d'espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales était supérieur au nombre de la première évaluation. D'autre part, les responsables de la protection de la faune du Ministère ont profité de l'exercice de la documentation pour élaborer immédiatement les plans de protection, ce qui explique le résultat de 39 plans élaborés et de 37 plans mis en œuvre en 2005-2006. Les 2 autres plans seront mis en œuvre en 2006-2007.

Les résultats



OBJECTIF 9 ASSURER LA CONSERVATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

L'un des mandats du Ministère consiste à protéger et à mettre en valeur les différents habitats fauniques, ceux-ci étant les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales. Parmi les milieux de vie, l'habitat du poisson est celui qui est le plus menacé.

INDICATEUR 9.1 Pourcentage des efforts de protection consacrés à la protection de l'habitat du poisson et nombre de constats d'infraction délivrés

CIBLE Augmentation de 3 %

RÉSULTAT Non disponible

Bien que les efforts consacrés à la protection de l'habitat du poisson se soient poursuivis en 2005-2006 et que des données partielles aient été saisies de mai à décembre 2005, le Ministère n'a pu valider, avec des données fiables et complètes, ni le nombre d'heures de protection consacrées à l'habitat du poisson, ni le nombre de constats d'infraction délivrés.

Rappelons qu'en 2004-2005, près de 30 000 heures ont été consacrées à la protection de l'habitat du poisson, ce qui représentait 5 % des efforts globaux consacrés à la protection de la faune et une augmentation de 2 % par rapport à 2003-2004. En 2004-2005, le Ministère avait produit 427 dossiers d'infraction pour l'habitat du poisson et traité plus de 1 000 dossiers, ce qui constitue une augmentation de 37 % par rapport aux 311 dossiers d'infraction de 2003-2004.

Dans le rapport de gestion 2006-2007, le Ministère sera en mesure de rendre compte des efforts consacrés à la protection de l'habitat du poisson en ayant pour cible une augmentation de 6 % par rapport aux résultats de l'année 2004-2005.

Les résultats

INDICATEUR 9.2 Pourcentage d'avancement des travaux de révision de la phase I du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)

CIBLE 70 %

RÉSULTAT 40 %

En 1996, le gouvernement du Québec adoptait un nouveau Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Ce règlement vise principalement à garantir le renouvellement de la forêt : protéger l'ensemble des ressources du milieu forestier (l'eau, la faune, la végétation et le sol) et harmoniser l'aménagement forestier avec les autres activités exercées en forêt.

Le Ministère a entrepris la révision du RNI pour le traduire davantage en objectifs. Cette révision s'effectue en deux phases dont la première couvre, principalement, les dispositions au regard de la protection du milieu aquatique. Le pourcentage d'avancement des travaux de révision est évalué à 40 %.

En majorité, les normes ont été revues et analysées en fonction de leur pertinence et elles ont été rédigées davantage sous la forme d'objectifs à atteindre plutôt que de moyens à prendre. Toutefois, la révision du RNI a été interrompue afin d'entreprendre l'analyse des recommandations du Rapport Coulombe, puisqu'une recommandation importante portait sur ce règlement. La réflexion pour transformer le RNI en un règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), lequel devrait inclure l'ensemble des modalités de protection environnementale devant être appliquées dans les forêts publiques du Québec, se poursuit. Par ailleurs, les résultats de cette réflexion coïncideront avec la révision du RNI entreprise en 2001. Enfin, le Ministère prévoit qu'il faudra décaler d'une année l'échéancier et reporter au 1^{er} avril 2008 l'entrée en vigueur du RADF.

INDICATEUR 9.3 Pourcentage des efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd ou organisé et nombre de constats d'infraction délivrés

CIBLE 40 %

RÉSULTAT Non disponible

Bien que les efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd ou organisé se soient poursuivis en 2005-2006 et que des données partielles aient été saisies de mai à décembre 2005, le Ministère n'a pu valider, avec des données fiables et complètes, ni le nombre d'heures de protection consacrées à ce contrôle, ni le nombre de constats d'infraction délivrés.

Les résultats

Rappelons qu'en 2004-2005, 42 % des efforts de protection de la faune avaient été consacrés au contrôle du braconnage lourd ou organisé. Dans le rapport de gestion 2006-2007, le Ministère sera en mesure de rendre compte de l'atteinte de la cible qui consiste à consacrer 40 % des efforts à ce contrôle.

En 2005-2006, les efforts pour réduire le braconnage ont permis aux agents de protection de la faune du Ministère de démanteler 3 réseaux de braconnage. Ces réseaux exerçaient leurs activités dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces opérations d'envergure ont permis de porter 181 accusations auprès de 24 individus. Quant au montant des amendes liées à ces activités, il pourrait atteindre 208 000 \$.

Par ailleurs, les agents de protection de la faune ont mis fin, en juillet 2005, aux pratiques illégales d'individus qui faisaient le commerce de vésicules biliaires d'ours noir dans les municipalités de La Pêche et de Lac Cayamant.

Autres résultats

En 2005-2006, le Ministère a maintenu ses efforts en matière d'éducation et de sensibilisation à la protection de la faune. Les responsables de la protection de la faune ont rencontré près de 36 000 élèves du primaire et plus de 100 000 utilisateurs de la faune.

OBJECTIF 10 CONTINUER À ASSURER LA CONSERVATION DES RESSOURCES ET LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES HABITATS

Afin d'assurer l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), le Ministère a mis au point une méthode qui comporte plusieurs normes à vérifier.

INDICATEUR 10.1 Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)

CIBLE 100 %

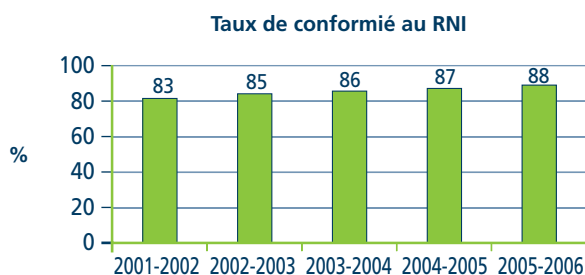
RÉSULTAT 88 %

Cet indicateur mesure le taux de conformité des détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) quant aux éléments conformes, par rapport au nombre total d'éléments vérifiés, en tenant compte de l'importance relative des superficies aménagées dans chaque région. Le taux de conformité mesure la performance des industriels en ce qui a trait au respect des normes prévues dans le règlement.

Le taux global de conformité est calculé sur l'ensemble des interventions réalisées l'année précédente pour assurer l'intégralité de la mesure, compte tenu du fait que la vérification des interventions exécutées durant l'hiver est faite par le Ministère l'année suivante. En 2005-2006, le taux global de conformité est de 88 %, (138 653 éléments conformes sur 157 075 éléments vérifiés), pour les interventions d'aménagement forestier faites l'année précédente.

Les résultats

Depuis 2001-2002, le taux de conformité a augmenté progressivement pour passer de 83 % à 88 % en 2005-2006, ce qui témoigne des efforts entrepris par le Ministère, au cours des dernières années, auprès des industriels afin de les sensibiliser à la réglementation et d'accroître leur compréhension de cette dernière ainsi que des objectifs du RNI. Aussi le Ministère s'assure-t-il de faire connaître aux industriels leur taux de conformité en vue de convenir, au besoin, d'un plan d'amélioration continue.



INDICATEUR 10.2 Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse

CIBLE La possibilité forestière est respectée

RÉSULTAT Bilan réalisé : la possibilité forestière est respectée globalement ⁴

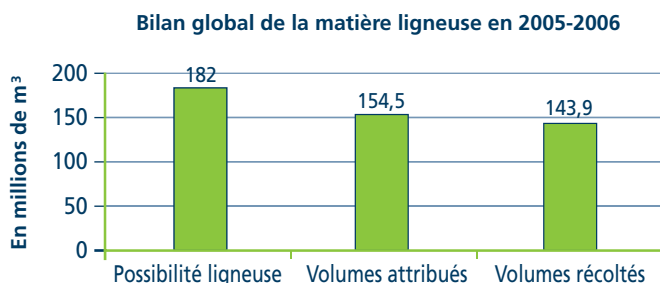
Cet indicateur vise à comparer les volumes récoltés (volume mesuré et volume des glanures laissées sur les aires de récolte) avec la possibilité ligneuse de même qu'avec les volumes attribués. Documenter cet indicateur permet de déterminer les aires communes où la récolte dépasse la possibilité ligneuse ou le volume attribué, et d'appliquer, lorsque cela est nécessaire, des mesures correctives. Le bilan est effectué pour chacune des 120 aires communes et, séparément, pour 6 groupes d'essences différents.

Pour 2005-2006, la cible se rapporte au bilan des récoltes, depuis le début de la période de validité des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF — 1999-2000 pour 57 aires communes et 2000-2001 pour 63 aires communes) jusqu'au 31 mars 2004. Ce délai s'explique par le temps nécessaire pour obtenir la mesure des volumes laissés sur les aires de récolte (environ un an après la fin de l'année des opérations de récolte) et pour se documenter à propos des motifs à l'origine des dépassements des volumes récoltés par rapport aux volumes attribués ou à la possibilité ligneuse (quelques mois).

4. Bien que, dans certaines aires communes, la récolte ait dépassé la possibilité forestière, les dépassements représentent moins de 1 % de la possibilité forestière et, globalement, toutes les aires communes confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. Par conséquent, on peut affirmer que, globalement, la possibilité forestière est respectée.

Les résultats

Depuis le début de la période de validité des PGAF jusqu'au 31 mars 2004, la récolte a été de 143 900 000 m³ pour l'ensemble des six groupes d'essences, soit 38 100 000 m³ de moins que la possibilité ligneuse (182 000 000 m³)⁵ et de 11 700 000 m³ de moins que les volumes attribués (154 500 000 m³)⁶. Ce bilan, qui accumule les situations de toutes les aires communes, indique que, globalement, la possibilité forestière est respectée.



Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour 6 groupes d'essences différents, indique que 59 des 120 aires communes (49 %) montrent un dépassement de la récolte par rapport à la possibilité ligneuse dans au moins un des 6 groupes d'essences :

- les dépassements représentent 784 475 m³, soit 0,4 % de la possibilité ligneuse;
- 90 % de ces dépassements (702 572 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, plans spéciaux, etc.);
- 10 % de ces dépassements (81 903 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas où c'est possible.

Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour 6 groupes d'essences différents, indique que 87 des 120 aires communes (73 %) montrent, dans au moins un des 6 groupes d'essences, un dépassement de la récolte par rapport aux volumes attribués :

- les dépassements représentent 4 254 019 m³, soit 2,8 % des volumes attribués;
- 88 % de ces dépassements (3 734 966 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, glanures non attribuées, plans spéciaux, etc.);
- 12 % de ces dépassements (519 053 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas où c'est possible.

5. Il s'agit de la somme des possibilités forestières annuelles durant la période de validité des PGAF, jusqu'au 31 mars 2004, soit 4 ans dans 63 aires communes et 5 ans dans 57 aires communes.

6. Les volumes sont attribués aux détenteurs de contrat (CAAF, CtAF) et ils ne comprennent pas 1 100 000 m³ récoltés en vertu du permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier (ex.: récolte de bois de chauffage à des fins domestiques).

Les résultats

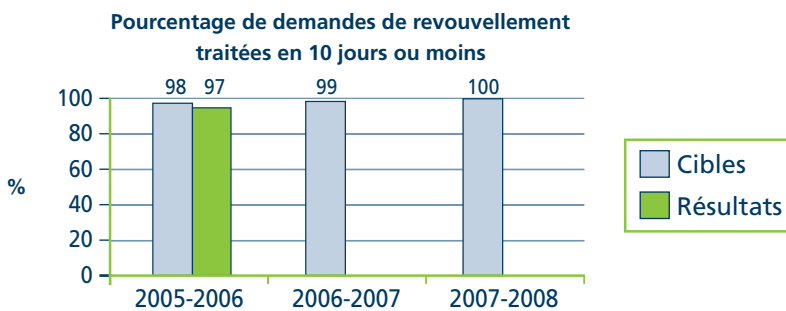
INDICATEUR 10.3 Pourcentage annuel des demandes de renouvellement du permis d'équipements pétroliers à risque élevé traitées en 10 jours ou moins

CIBLE 98 %

RÉSULTAT 97 %

Le Ministère s'est fixé comme cible de traiter 98 % des demandes de renouvellement du permis d'équipements pétroliers à risque élevé en 10 jours ou moins. Les résultats montrent que cette cible est atteinte à 97 % (3 941 demandes traitées en 10 jours ou moins sur 4 056 demandes).

Conformément à la Loi sur les produits et les équipements pétroliers, le Ministère gère près de 10 000 permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé. La Loi sur les produits et les équipements pétroliers prévoit la vérification statutaire des équipements pétroliers à risque élevé. La fréquence varie en fonction de la nature des équipements visés et des produits qu'ils contiennent. Les règles sont précisées dans le Règlement sur les produits et les équipements pétroliers.



OBJECTIF 11 POURSUIVRE L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES RELATIVES À L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Pour être en mesure de jouer efficacement son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère doit posséder une solide connaissance dans les domaines d'activités sous sa responsabilité.

INDICATEUR 11.1 Pourcentage d'avancement de l'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production

CIBLE Inventaire complété en décembre 2005

RÉSULTAT Inventaire complété en juin 2005

La cible fixée dans le plan stratégique et qui consistait à terminer l'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production d'électricité a été atteinte. Le Ministère a fait dresser un inventaire précis et complet qui

Les résultats

permettra non seulement d'établir le potentiel exploitable, mais aussi d'évaluer les possibilités d'intégrer les parcs éoliens dans le réseau d'Hydro-Québec. Cet inventaire comprend :

- la définition du potentiel exploitable selon la qualité du gisement éolien, des critères géophysiques et de l'occupation du territoire;
- une cartographie de la ressource éolienne des zones exploitables;
- une évaluation du coût moyen de la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne, par région administrative;
- une cartographie de la ressource éolienne indiquant la vitesse et la densité de puissance des vents;
- la détermination de la capacité d'intégration de parcs éoliens dans le réseau d'Hydro-Québec, selon les régions administratives ainsi que pour l'ensemble du Québec.

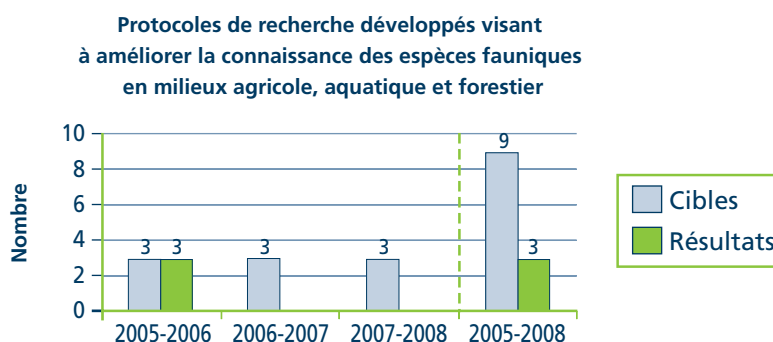
INDICATEUR 11.2 Nombre de protocoles de recherche développés visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier

CIBLE 3

RÉSULTAT 3

La cible fixée, qui consiste à développer trois projets de recherche visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier, a été atteinte. Trois nouveaux projets ont été entrepris en 2005-2006, pour atteindre la cible de l'amélioration de la connaissance des espèces fauniques au Québec. Il s'agit de :

- la détermination de la capacité natatoire des poissons pour le franchissement des ponceaux en milieu forestier;
- l'influence de l'intégration de produits non ligneux dans les haies brise-vent et les bandes riveraines en milieu agricole, sur la fréquentation de ces habitats par la faune;
- la modélisation de l'habitat des principales espèces de poisson du Saint-Laurent afin d'évaluer les répercussions des pressions naturelles et anthropiques sur la faune aquatique (cartes et rapports sur le chevalier cuivré).



Les résultats

**INDICATEUR
11.3**

Taux des connaissances géographiques de référence

CIBLE

Maintenir à 70 % d'ici à 2008

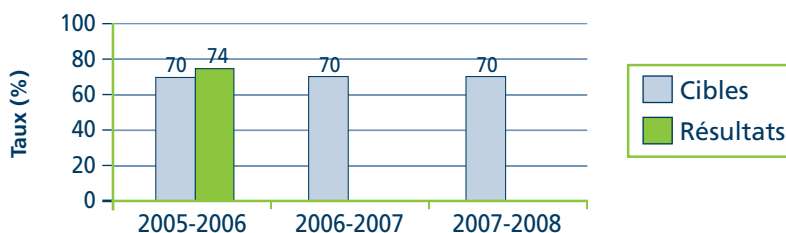
RÉSULTAT

74 %

La cible triennale fixée dans le plan stratégique est de maintenir le taux de connaissances géographiques de référence à 70 % d'ici à 2008. Cette année, le résultat dépasse la cible avec un taux estimé à 74 %. La cible triennale est en voie d'être atteinte.

Cet indicateur permet d'évaluer et de mesurer l'état des connaissances géographiques de référence du territoire québécois en fonction de la quantité, de l'actualité et de la convivialité. Il est calculé à partir de l'évolution de l'indicateur de connaissance géographique (ICG).

Taux des connaissances géographiques de référence



Autres résultats

Par ailleurs, plusieurs autres activités importantes ont été mises de l'avant dans le but de poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire :

- en matière d'information géodésique de référence, le Ministère a poursuivi le maintien du réseau géodésique en ajoutant 9 nouveaux points, en inspectant 5 963 points géodésiques en collaboration avec les partenaires (municipalités et autres organismes) et en ajoutant 2 stations GPS pour le positionnement de précision sur le territoire québécois;
- en cartographie, le Ministère a mis à jour 23 feuilles cartographiques de la région de la Gaspésie (échelle 1/20 000); il a produit 5 feuilles cartographiques (échelle 1/100 000) entre le 51^e et le 53^e parallèle et l'équivalent de 6 feuilles dans les secteurs de Rivière-à-la-Baleine, de la rivière Wheeler et des Monts-Pyramides, ainsi que 19 spatiocartes (échelle 1/100 000). Pour les besoins récréatifs, il a produit les 26 cartes des zones propres à la chasse sportive au Québec;

Les résultats

- dans le contexte des services spécialisés, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la cartographie des zones à risque de glissements de terrain dans les secteurs de Bécancour-Gentilly, Saint-Prospér, Batisca-Saint-Tite et Hull-Buckingham, et des zones à risque d'inondation sur 39 tronçons de rivières. De plus, il a pris 51 photographies aériennes pour permettre l'évaluation et les calculs de volume de 4 sites de pneus (RECYQ - Québec), et, pour le ministère des Transports, il a produit 144 orthophotographies (échelle 1/20 000) des territoires de la Minganie et de l'île d'Anticosti relatives au *Cadre d'intervention 2006-2011 : pour une gestion intégrée et durable de l'érosion des berges et des autres risques littoraux dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. Dans son approche de partenariat interministériel, le Ministère a poursuivi la production d'une géobase d'adresses municipales, Adresses Québec, pour la localisation des services aux citoyens et des districts électoraux. Adresses Québec est préparée en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère des Transports et le Directeur général des élections. Cette géobase sera utilisée dans le domaine des élections, du transport, de la santé, de l'éducation, de la sécurité publique et des services d'urgence (911);
- pour favoriser le développement touristique et économique de chacune des régions du Québec, le Ministère a diffusé 17 fascicules régionaux présentant des statistiques sur la contribution des activités récréatives de la pêche sportive, de la chasse et des activités liées à la faune sans prélèvement (dépenses, valeur ajoutée générée, emplois et salaires versés);
- réalisation d'un projet d'acquisition de connaissances sur la biologie du longicorne et sur les répercussions du feu sur la valeur des produits de sciage visant à orienter la gestion de la récupération des bois affectés par les incendies forestiers;
- réalisation d'une enquête téléphonique conjointe avec Pêches et Océans Canada sur la pêche sportive au Québec auprès de 30 000 ménages québécois pour connaître leurs habitudes de pêche et leurs opinions par rapport à la gestion de la pêche sportive au Québec.

2.2.3 Orientation : Améliorer la qualité des services aux citoyens

Pour le Ministère, l'amélioration de la qualité des services aux citoyens constitue une priorité. Directement interpellé par le *Plan de modernisation 2004-2007 – Pour des services de qualité aux citoyens*, le Ministère a défini de nombreux projets liés aux grands volets du plan de modernisation.

OBJECTIF 12 ASSURER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

Pour offrir des services de qualité, le Ministère doit compter sur un personnel expérimenté et spécialisé dont l'expertise est précieuse. La planification de la main-d'œuvre est au cœur des préoccupations du Ministère pour faire face au défi que posent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue à la réduction de la taille de l'État. La préservation, le renforcement et le développement des compétences constituent une autre priorité pour le Ministère.

Les résultats

INDICATEUR 12.1 Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée au maintien et au développement des compétences

CIBLE Au moins 3 % de la masse salariale annuelle du Ministère aura été consacrée au maintien et au développement des compétences

RÉSULTAT 2,23 %

Le Ministère s'est fixé une cible visant à consacrer au moins 3 % de la masse salariale annuelle au maintien et au développement des compétences, d'ici à 2008. Cette année, malgré une augmentation des investissements en formation de 2 057 706 \$ par rapport à l'année 2004-2005, les investissements en formation demeurent insuffisants pour atteindre la cible.

Globalement, le Ministère a consacré 5 121 355 \$ pour la formation, ce qui représente 2,23 % de la masse salariale s'élevant à 229 633 132 \$. Cette somme était affectée aux orientations suivantes : le développement économique (0,25 %), la conservation des ressources (0,34 %) et le service aux citoyens (1,64 %). Notons que les trois quarts des ressources investies dans la formation visaient l'amélioration de la qualité des services aux citoyens.

INDICATEUR 12.2 État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action visant à régler la problématique des postes en situation critique

CIBLE Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action visant à régler la problématique des postes dont la situation est critique, d'ici à 2008

RÉSULTAT Élaboration du plan : 100 %
Pourcentage d'avancement de la mise en œuvre : 16,7 %
Cible triennale en voie d'être atteinte

L'exercice visant à repérer les postes en situation critique a été fait pour une période de trois ans, soit de 2004 à 2007. Les données recueillies n'ont pas fait l'objet d'une validation exhaustive du caractère réel de la situation critique d'un poste, ni du degré de priorité de traitement à accorder, mais la cible triennale est en voie d'être atteinte.

Le plan d'action et les modalités de mise en œuvre ont été élaborés; des actions ont été entreprises et des solutions ont été trouvées pour assurer la mise en œuvre de ce plan. Toutefois, le calendrier de réalisation a dû être revu de manière à l'intégrer davantage à l'exercice de planification de la main-d'œuvre. Au cours de l'automne 2006, il est prévu de mettre à jour l'information sur les postes en situation critique.

Les résultats

OBJECTIF 13 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UN GOUVERNEMENT EN LIGNE

La volonté gouvernementale de placer au rang des priorités le déploiement d'un gouvernement en ligne afin de rendre plus accessibles les services publics a conduit le Ministère à poursuivre ses efforts vers le développement de la prestation électronique de produits et services.

Le Ministère offre déjà différents types de produits et services en ligne. À titre d'exemples, mentionnons les accès aux banques de documents, de cartes, de plans et de photographies couvrant ses propres domaines d'activités; des applications à télécharger; des services d'acquisition et de renouvellement de titres miniers; des services d'abonnement en ligne; des services de paiement en ligne des produits commandés ainsi que des services de paiement de certaines factures (droits et redevances).

INDICATEUR 13.1 État d'avancement de la révision de l'architecture d'entreprise ministérielle

CIBLE Révision de l'architecture d'entreprise ministérielle, d'ici à 2008

RÉSULTAT L'état d'avancement est estimé à 20 %

La cible triennale fixée dans le plan stratégique consiste à achever la révision de l'architecture d'entreprise ministérielle d'ici à 2008. La portion terminée au 31 mars 2006 représente environ 20 % de l'ensemble des tâches à accomplir.

Dans sa première version, l'architecture d'entreprise ministérielle comprenait uniquement la prestation électronique de services. Une vue d'ensemble de l'actif stratégique en technologies de l'information a permis de dresser un diagnostic de la situation actuelle et a conduit à un réalignement de ce dossier. Le Ministère travaille présentement à la mise en place d'une architecture générale qui découle du volet « affaires » et qui intègre non seulement les travaux de l'architecture d'entreprise, mais également ceux qui satisfont aux autres modes de prestation de services. Une première version du *Cadre de référence de l'architecture générale* a été produite en mars 2006.

Un nouveau cadre de gestion des technologies de l'information viendra définir et établir les balises de l'architecture générale des technologies de l'information. Ce repositionnement des travaux d'architecture vise, notamment, une plus grande cohérence entre les processus d'affaires et les technologies de l'information.

INDICATEUR 13.2 Pourcentage cumulatif des services, dont le mode de diffusion s'y prête, accessibles par Internet

CIBLE 80 % des services, dont le mode de diffusion s'y prête, seront accessibles par Internet, d'ici à 2008

RÉSULTAT Non disponible

La cible triennale fixée dans le plan stratégique est de rendre accessibles, d'ici à 2008, 80 % des services dont

Les résultats

le mode de diffusion par Internet s'y prête. Cette année, le Ministère n'a pu déterminer le pourcentage cumulé des services devenus accessibles par Internet compte tenu des travaux de révision de l'architecture.

L'architecture d'entreprise ministérielle réalisée en 2002 (excluant Faune Québec) prévoyait que le Ministère mette en ligne 53 services d'ici à 2005. Dans son rapport annuel 2004-2005, le Ministère a fait état de 43 services mis en ligne depuis 2002, soit une proportion de 81 % de l'objectif qu'il s'était fixé.

En 2005-2006, les travaux d'architecture d'entreprise ministérielle ont été intégrés dans ceux de l'architecture générale des technologies informatiques. Les travaux de révision de l'architecture d'entreprise ministérielle seront exécutés au cours de l'année 2006-2007. Quant à l'objectif triennal 2005-2008 des services accessibles par Internet, il sera connu au cours de la même année.

Autres résultats

Le Ministère poursuit l'accomplissement et le développement de plusieurs activités visant à offrir, et à rendre disponibles aux citoyens, les services dont il a besoin. À titre d'exemples, mentionnons :

- l'achèvement de l'architecture de l'environnement de production et d'exploitation en ligne de l'information géographique et le début du développement des systèmes de diffusion et de catalogage;
- la production et la mise à jour de l'information géographique destinée aux citoyens par l'intermédiaire des sites Web suivants :
 - Portail *Le Québec géographique*. Ce site Web présente à la population l'information géographique classée par sujet et par thème selon les préoccupations manifestées et les objectifs recherchés;
 - Atlas-Québec. Infrastructure d'accueil Web pour les ministères et organismes, cet outil permet d'accéder à des référentiels cartographiques nécessaires à la diffusion de renseignements géographiques;
 - Vues d'ensemble du Québec. Constitué en partenariat avec d'autres ministères et organismes, ce site présente le territoire au moyen de cartes synthèses sous différents thèmes;
 - Répertoire géographique des services gouvernementaux. Mise en ligne, en novembre 2005, d'un site amélioré qui permet de connaître l'emplacement de plus de 2 000 points de services du gouvernement du Québec.

OBJECTIF 14 CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX PORTANT SUR LA DÉCENTRALISATION ET LA RÉGIONALISATION

Compte tenu de sa mission et de sa présence dans toutes les régions du Québec, le Ministère est directement interpellé par les engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation, qui ont été pris lors du Forum des générations. Le Ministère est résolument engagé dans la mise en œuvre de sa gestion, intégrée et régionalisée, des ressources naturelles et du territoire.

Les résultats

INDICATEUR 14.1 Actions, mesures et initiatives de décentralisation et de régionalisation réalisées

CIBLE Des actions, des mesures et des initiatives de décentralisation et de régionalisation auront été réalisées, d'ici à 2008

RÉSULTAT Projet en cours : nouvelle gouvernance visant une gestion davantage intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire
Cible triennale en voie d'être atteinte

Le Ministère a accompli de nombreuses actions, pris des mesures et retenu des initiatives relativement à la décentralisation et à la régionalisation de ses activités :

- en mai 2005, analyse des 41 propositions formulées par les conférences régionales des élus (CRE) en matière d'adaptation de normes et de programmes aux réalités régionales;
- en mai 2005, le Ministère a aussi commencé les travaux relatifs à la mise à jour du *Plan d'affectation du territoire public* selon l'approche adoptée par le Conseil des ministres en février 2005. Le processus d'affectation du territoire a été modifié et tient compte davantage des aspirations des acteurs du milieu régional;
- en octobre 2005, présentation aux membres de la Table Québec régions (TQR) des réponses du Ministère aux propositions des conférences régionales des élus en matière d'adaptation de normes et de programmes. L'exercice s'est terminé en novembre 2005 et le Ministère a confié à ses directeurs régionaux le mandat d'assurer le suivi des réponses ministérielles;
- en octobre 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune propose au Conseil des ministres l'adoption d'un programme visant la création de commissions forestières régionales (CFR). Du même coup, il informe ses collègues de son intention de revoir la gouvernance du Ministère en proposant une gestion davantage intégrée et régionalisée des activités du Ministère;
- en novembre 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune présente à la Table Québec régions le projet de gouvernance renouvelée du Ministère. À cette occasion, il expose les grands chantiers entourant la mise en place d'une gestion intégrée et régionalisée :
 - création de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). Ces commissions sont une extension du concept de commissions forestières régionales à l'ensemble des ressources naturelles et du territoire (faune, forêt, mines, énergie et territoire);
 - unification des directions régionales du Ministère;
 - optimisation et simplification du processus de planification relatif aux ressources naturelles et au territoire, notamment par la conception, en collaboration avec les conférences régionales des élus et les communautés autochtones, d'un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire;
 - réalignement des unités centrales du Ministère, afin de donner suite aux objectifs de gestion intégrée et régionalisée, et de tenir compte des changements apportés à la gouvernance régionale;

Les résultats

- Le 21 février 2006, la rencontre annuelle des cadres du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a porté sur la gouvernance renouvelée de celui-ci. Ce faisant, les autorités ministérielles ont lancé officiellement quatre chantiers d'envergure qui permettront, d'ici à 2008, la mise en place d'une gestion davantage intégrée et régionalisée.
- En mars 2006, tenue d'un concours visant l'embauche de huit directeurs généraux régionaux afin de concrétiser l'unification des directions régionales du Ministère.

Autres résultats

Les 28 ententes de délégation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II conclues en 2004-2005 se sont poursuivies. En 2005-2006, le Ministère y a consacré 30 430 000 \$.

2.2.4 Synthèse des résultats

Le *Plan stratégique 2005-2008* définit 29 cibles parmi lesquelles 21 sont à atteindre en 2005-2006 et 8 autres d'ici à 2008. Le bilan des résultats montre que le Ministère a atteint 11 des 21 cibles annuelles qu'il s'était fixées en 2005-2006, alors que 8 cibles annuelles n'ont pas été atteintes et que les données ne sont pas disponibles pour 2 d'entre elles. Notons que 5 des 8 cibles à être atteintes d'ici à 2008 sont en voie d'être atteintes (cibles triennales, présentées en italique dans le tableau suivant).

ORIENTATION

INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC PAR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Objectif 1 : Adopter une gestion intégrée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages

Indicateur	Cible	Résultat
1.1 <i>Nombre de portraits territoriaux élaborés</i>	4 en 2006-2007 1 en 2007-2008	■ <i>Aucun résultat prévu avant 2006-2007</i>
1.2 <i>Nombre de nouveaux plans d'affectation du territoire public élaborés</i>	6 en 2007-2008	■ <i>Aucun résultat prévu avant 2007-2008</i> ■ <i>20 % des travaux amorcés</i> <i>Cible en voie d'être atteinte</i>
1.3 Nombre de nouveaux droits d'utilisation du territoire public consentis à différentes fins	700 en 2005-2006 700 en 2006-2007 700 en 2007-2008	■ 1 349 Cible atteinte

Objectif 2 : Contribuer au développement économique des communautés autochtones

Indicateur	Cible	Résultat
2.1 Nombre de nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières attribués aux communautés autochtones	2 en 2005-2006 3 en 2006-2007 4 en 2007-2008	■ 2 Cible atteinte

Les résultats

Objectif 2 : Contribuer au développement économique des communautés autochtones (suite...)

Indicateur	Cible	Résultat
2.2 Nombre de prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection	75 en 2005-2006 75 en 2006-2007 75 en 2007-2008	■ 68 Cible atteinte

Objectif 3 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Indicateur	Cible	Résultat
3.1 Nombre de cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées	100 en 2005-2006 100 en 2006-2007 100 en 2007-2008	■ 313 Cible atteinte
Valeur des dépenses d'exploration effectuées sur ces cibles	Rendre compte à partir de 2007-2008	■ Aucun résultat prévu avant 2007-2008
3.2 Nombre de cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord produites	20 en 2005-2006 4 en 2006-2007 4 en 2007-2008	■ 20 Cible atteinte
3.3 Nombre de mises à jour effectuées dans le site Internet sur le diamant	Contenu révisé périodiquement	■ 10 mises à jour Cible atteinte

Objectif 4 : Doter le Québec d'un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

Indicateur	Cible	Résultat
4.1 Pourcentage cumulatif de lots rénovés à l'intérieur du Programme de réforme du cadastre québécois	49 % en 2005-2006 54 % en 2006-2007 58 % en 2007-2008	■ 50 % Cible atteinte

Objectif 5 : Élaborer une stratégie énergétique pour le Québec

Indicateur	Cible	Résultat
5.1 État d'avancement de l'élaboration de la stratégie énergétique	Stratégie élaborée en décembre 2005	■ Élaborée à 95 % Cible atteinte

ORIENTATION

CONTRIBUER À LA PROTECTION ET À LA CONSERVATION DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Objectif 6 : Poursuivre l'amélioration de la gestion des forêts du domaine de l'État

Indicateur	Cible	Résultat
6.1 État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action (commission Coulombe)	Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'ici à 2008	■ Plan d'action élaboré à 80 % ■ Mis en œuvre à 62 % Cible en voie d'être atteinte

Les résultats

Objectif 7 : Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à doter le Québec d'aires protégées

Indicateur	Cible	Résultat
7.1 Nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement	15 en 2005-2006 15 en 2006-2007 10 en 2007-2008	■ 18 projets en cours Cible non atteinte

Objectif 8 : Assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats

Indicateur	Cible	Résultat
8.1 Nombre d'espèces menacées ou vulnérables désignées	2 en 2005-2006 1 en 2006-2007 1 en 2007-2008	■ 13 projets de désignation en cours Cible non atteinte
8.2 Nombre de plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables élaborés	2 en 2005-2006 2 en 2006-2007 1 en 2007-2008	■ 2 plans élaborés Cible atteinte
8.3 Nombre de plans de protection élaborés et mis en œuvre pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales	9 en 2005-2006 9 en 2006-2007 9 en 2007-2008	■ 39 plans élaborés ■ 37 plans mis en œuvre Cible atteinte

Objectif 9 : Assurer la conservation des ressources biologiques

Indicateur	Cible	Résultat
9.1 Pourcentage des efforts de protection consacrés à la protection de l'habitat du poisson	+ 3 % en 2005-2006 + 3 % en 2006-2007 + 2 % en 2007-2008	■ Non disponible
Nombre de constats d'infraction délivrés	Rendre compte	■ Non disponible
9.2 Pourcentage d'avancement des travaux de révision de la phase I du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	70 % en 2005-2006 100 % en 2006-2007	■ 40 % Cible non atteinte
9.3 Pourcentage des efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd ou organisé	40 % en 2005-2006 40 % en 2006-2007 40 % en 2007-2008	■ Non disponible
Nombre de constats d'infraction délivrés	Rendre compte	■ Non disponible

Les résultats

Objectif 10 : Continuer à assurer la conservation des ressources et la protection des milieux naturels et des habitats

Indicateur	Cible	Résultat
10.1 Taux de conformité au RNI	100 % en 2005-2006 100 % en 2006-2007 100 % en 2007-2008	■ 88 % Cible non atteinte
10.2 Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse	100 % en 2005-2006 100 % en 2006-2007 100 % en 2007-2008	■ Bilan réalisé : la possibilité forestière est respectée globalement Cible atteinte
10.3 Pourcentage annuel des demandes de renouvellement du permis d'équipements pétroliers à risque élevé traitées en 10 jours ou moins	98 % en 2005-2006 99 % en 2006-2007 100 % en 2007-2008	■ 97 % Cible non atteinte

Objectif 11 : Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire

Indicateur	Cible	Résultat
11.1 Pourcentage d'avancement de l'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production	Inventaire terminé en décembre 2005	■ Inventaire terminé en juin 2005 Cible atteinte
11.2 Nombre de protocoles de recherche développés visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier	3 en 2005-2006 3 en 2006-2007 3 en 2007-2008	■ 3 Cible atteinte
11.3 Taux des connaissances géographiques de référence	Maintenir à 70 % d'ici à 2008	■ 74 % Cible en voie d'être atteinte

ORIENTATION AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS

Objectif 12 : Assurer le maintien et le développement de l'expertise du Ministère

Indicateur	Cible	Résultat
12.1 Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée au maintien et au développement des compétences	3 % en 2005-2006 3 % en 2006-2007 3 % en 2007-2008	■ 2,23 % Cible non atteinte
12.2 État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action visant à régler la problématique des postes dont la situation est critique	Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'ici à 2008	■ Plan d'action élaboré à 100 % et mis en œuvre à 16,7 % Cible en voie d'être atteinte

Les résultats

Objectif 13 : Contribuer au développement d'un gouvernement en ligne

Indicateur	Cible	Résultat
13.1 État d'avancement de la révision de l'architecture d'entreprise ministérielle	Révision effectuée d'ici à 2008	■ Révision effectuée à 20 %
13.2 Pourcentage cumulatif des services dont le mode de diffusion s'y prête, accessibles par Internet	80 % d'ici à 2008	■ Non disponible

Objectif 14 : Contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation

Indicateur	Cible	Résultat
14.1 Actions, mesures et initiatives de décentralisation et de régionalisation réalisées	Avoir réalisé des actions, mesures et initiatives de décentralisation et de régionalisation d'ici à 2008	■ Projet en cours : nouvelle gouvernance visant une gestion davantage intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire Cible en voie d'être atteinte

2.3 LES RÉSULTATS DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2005-2006

Dans son *Plan de gestion des dépenses 2005-2006*, le Ministère prévoyait accomplir de nombreuses actions en lien avec les grandes orientations stratégiques. La plupart des actions prévues font l'objet d'engagements formels dans le *Plan stratégique 2005-2008* dont les résultats obtenus sont présentés dans la section précédente. Les résultats à propos de l'élaboration d'une stratégie de création de richesse et au sujet de la mise en place d'une stratégie de consolidation et de diversification de l'industrie du bois de sciage résineux sont présentés dans la présente section.

ACTION PROPOSER UNE STRATÉGIE DE CRÉATION DE RICHESSE

Le Ministère a poursuivi sa réflexion relative à la conception d'une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles pour l'ensemble du Québec. Le déploiement de la gouvernance renouvelée du Ministère est venu exercer une profonde influence sur l'approche de conception de la stratégie. À ce titre, cette stratégie, qui sera dévoilée au cours de l'année 2007, reflétera les objectifs de la nouvelle gouvernance, à savoir une gestion davantage intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire au profit de la création de richesse en région.

ACTION METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE CONSOLIDATION ET DE DIVERSIFICATION DE L'INDUSTRIE DU BOIS DE SCIAGE RÉSINEUX

Les baisses de possibilité ligneuse dans les forêts du domaine de l'État ont amené le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de même que les autres ministères touchés par la question, à travailler sur des mesures d'atténuation. Ainsi, plusieurs des mesures prévues dans la stratégie ont été développées dans le contexte de ces mesures d'atténuation.

Par ailleurs, des programmes ont été élaborés avec certains partenaires: d'abord, avec Forintek pour la mise en place d'agents régionaux de transfert, le développement de technologies et de produits, le diagnostic des scieries afin de favoriser l'utilisation de bois de feuillus de faible qualité ainsi que pour des projets de recherche et développement; ensuite, avec le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) dans le but d'entreprendre un programme de recherche de partenariat sur la transformation du bois.

En ce qui concerne le développement des marchés, le Ministère a mis en place un groupe composé de représentants de conférences régionales des élus (CRE), au sein du Bureau de promotion des produits forestiers du Québec (Q-Web). Son mandat consiste à favoriser l'émergence de nouveaux exportateurs en région. De plus, le Ministère a suscité un plan d'action avec les industriels pour accroître l'utilisation du bois dans le secteur de la construction non résidentielle.

2.4 LES RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS DE LA PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENS

2.4.1 La Déclaration de services aux citoyens

Au cours de l'exercice 2005-2006, deux déclarations de services aux citoyens (accessibles dans le site Internet) étaient en vigueur au Ministère: celle de la Société de la faune et des parcs (FAPAQ) et celle du ministère des Ressources naturelles (MRN) avant l'intégration du Secteur Faune Québec.

Le Ministère a entrepris l'intégration de ces deux déclarations de services en 2005. Cette nouvelle édition de la *Déclaration de services aux citoyens* harmonise les engagements en matière de service à la clientèle de l'ancienne Société de la faune et des parcs (FAPAQ) avec ceux du Ministère. Les travaux d'intégration ont permis d'élaborer le prochain plan triennal d'amélioration des services. Articulé autour de quatre axes d'intervention, ce plan comprend plusieurs actions qui permettront:

- de consolider l'offre de services ministérielle;
- de soutenir le personnel dans ses relations avec la clientèle;
- d'associer la clientèle à l'amélioration de la qualité des services;
- de favoriser la gestion par résultats.

Les résultats

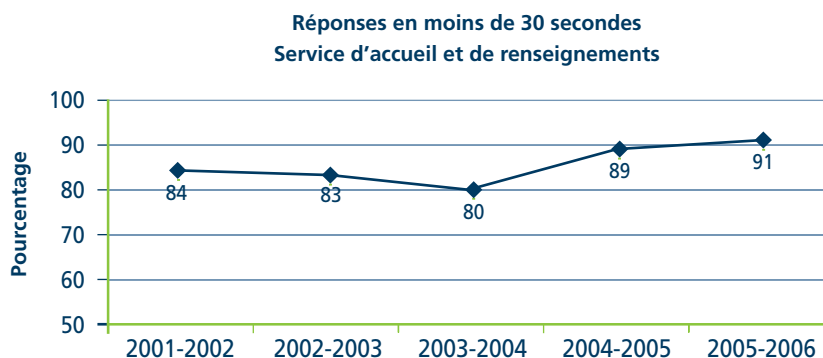
Depuis le lancement de sa première *Déclaration de services aux citoyens* en 2001, le Ministère a obtenu un taux de satisfaction élevé de sa clientèle, et ce, à plusieurs égards. Le Ministère maintient à plus de 90 % le taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services.

Déclaration de services aux citoyens du ministère des Ressources naturelles

Engagements	Résultats 2004-2005	Résultats 2005-2006
Répondre au téléphone à l'intérieur d'un délai de 30 secondes	97,4 %	97,2 %
Vous rappeler dans un délai de 4 heures ouvrables après la réception de votre message	n. d.	n. d.
Vous accueillir avec respect, courtoisie et professionnalisme à nos points de service dans un délai de 10 minutes après votre arrivée	99,9 % (Délai moyen : 1,4 minute pour 30 326 visiteurs)	99,9 % (33 147 visiteurs)
Accuser réception de votre courrier électronique dans un délai d'un jour ouvrable	n. d.	n. d.
Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables après sa réception. Dans le cas d'un délai supérieur, nous accuserons réception de votre demande et vous informerons des coordonnées de la personne responsable du suivi de votre dossier	97,0 % (Délai moyen : 3,2 jours sur 39 583 pièces de correspondance)	96,7 % (30 257 pièces de correspondance)
Accuser réception de votre plainte écrite dans un délai de 5 jours ouvrables	100 %	100 %

Déclaration de services aux citoyens de Faune Québec

Cette année, le Ministère n'a vérifié qu'un seul engagement de la *Déclaration de services aux citoyens* de l'ancienne FAPAQ, soit « Répondre en moins de 30 secondes aux appels reçus au Centre d'information durant les heures normales d'ouverture ». Cet objectif a été atteint dans 91 % des cas, ce qui représente une augmentation. Ainsi, le Ministère continue de s'assurer de rendre des services dans des délais raisonnables.



2.4.2 La prestation de services aux citoyens

Service aux citoyens

Les chiffres mentionnés ci-dessous représentent uniquement les demandes de renseignements reçues par le Service aux citoyens et les demandes de renseignements généraux reçues par Faune Québec. Ils ne tiennent pas compte des demandes reçues dans les 289 points de service du Ministère, répartis dans les 17 régions administratives du Québec.

Nombre de contacts effectués	2004-2005	2005-2006	Variation en %
Par téléphone	73 334	60 686	(17,2)
Au comptoir	767	436	(43,2)
Par courrier	1 504	357	(76,3)
Par courriel	6 865	5 040	(26,6)

La baisse des appels téléphoniques est attribuable, notamment, à une diminution des demandes relatives au cadastre, le nombre d'avis expédiés par la Direction de la rénovation cadastrale ayant été moindre en 2005-2006. Il y a eu également moins d'appels touchant les activités fauniques.

Les demandes au comptoir diminuent progressivement depuis les dernières années. La raison en est que le Ministère a rendu toutes ses publications disponibles dans Internet.

Avec l'avènement d'Internet, on constate, depuis les cinq dernières années, une diminution constante des demandes par courrier. Il y a eu une exception en 2004-2005 toutefois. En effet, des interventions spécifiques au regard de la *Déclaration de services aux citoyens* ont été faites par courrier au cours de cette année-là.

Beaucoup de demandes par courriel ont trait à des renseignements sur les baux de villégiature. Une foire aux questions a été mise en vedette sur le mini-portail Territoire et des renseignements sur les lots désignés pour les tirages au sort ont été ajoutés dans le site, ce qui a contribué à diminuer les demandes de renseignements à ce sujet et, par conséquent, à réduire le nombre de courriels.

Prestation électronique de services

Au moyen du réseau Internet, le Ministère permet à la population et aux entreprises d'avoir accès à des données de connaissances et de gestion sur les ressources naturelles et sur le territoire ainsi qu'à un ensemble de services et de produits. De plus, un grand nombre de publications sont diffusées dans leur version électronique uniquement.

Nombre de visites et de transactions	2004-2005	2005-2006	Variation en %
Consultations du site Internet	1 514 016	2 541 410	67,9
Transactions électroniques	9 725 884	10 322 999	6,1

Les résultats

Au cours de l'année 2005-2006, le site Internet ministériel a reçu un nombre record de visites. Tous les mois de l'année ont connu une fréquentation supérieure aux mois correspondants dans les années antérieures. Les profils Ministère, Forêts, Énergie, Mines et Territoire ont obtenu une forte hausse. L'intégration de sections venant du site de l'ancienne Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) explique également cette forte fréquentation qui devrait se poursuivre au cours de la prochaine année avec l'intégration complète, à l'intérieur du site ministériel, du site de l'ancienne FAPAQ. Les transactions électroniques avec le Ministère, y compris celles du Registre foncier, font également l'objet d'une hausse constante.

2.4.3 La gestion des plaintes

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, deux politiques de gestion des plaintes étaient en vigueur au Ministère: celle de l'ancienne Société de la faune et des parcs (FAPAQ) et celle du ministère des Ressources naturelles (MRN) avant l'intégration du Secteur Faune Québec.

Puisque ces deux politiques diffèrent, notamment en ce qui concerne la définition d'une plainte et d'une dénonciation, la procédure de traitement et la méthode pour procéder à la reddition de comptes, il est nécessaire de présenter les données du Secteur Faune Québec séparément des autres secteurs du Ministère. À cet fin, une politique ministérielle de la gestion des plaintes unifiée sera préparée en 2006-2007, ce qui reflète la préoccupation du Ministère à l'égard de la qualité des services aux citoyens.

Ainsi, au cours de l'exercice 2005-2006, les unités administratives du Ministère ont reçu, en première instance, 62 plaintes relatives aux produits et services offerts par le Ministère comparativement à 59 plaintes en 2004-2005. Le Bureau de la gestion des plaintes a, quant à lui, reçu 5 plaintes en deuxième instance comparativement à 10 en 2004-2005.

En 2005-2006, le Bureau de la gestion des plaintes a aussi traité 8 plaintes de l'ancienne Société de la faune et des parcs du Québec, comparativement à 16 en 2004-2005. De plus, il a reçu 41 dénonciations et 50 autres demandes d'intervention, comparativement à 71 et 114 respectivement, en 2004-2005.

2.4.4 L'évaluation de programme

Le Ministère a poursuivi les activités évaluatives prévues dans son *Plan d'évaluation de programme 2004-2005 à 2007-2008*: quatre plans d'évaluation ont été élaborés pour l'évaluation du Programme de restauration des sites miniers de l'État, de la Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier, du Programme des infrastructures géodésiques au Québec, ainsi que pour l'évaluation des interventions du Mois de l'arbre et des forêts et de Mon arbre à moi.

Pour souligner la production de rapports d'évaluation de qualité au gouvernement du Québec, le Groupe des responsables de l'analyse et de l'évaluation de programme (GRAEP) a instauré le Prix d'excellence en évaluation de programme. Il a décerné une mention spéciale au Ministère.

Les exigences législatives et gouvernementales

La Loi sur la fonction publique prescrit que le rapport annuel de gestion du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les personnes handicapées, de même que les membres des communautés culturelles, les Autochtones et les anglophones.

Au regard de chacun des objectifs de représentation qui ont été fixés, les résultats obtenus pour l'exercice 2005-2006 sont les suivants.

3.1 L'EMBAUCHE

	Permanents* (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre total de personnes embauchées	113	153	275	56	597

* Des 113 personnes permanentes embauchées en 2005-2006, 45 étaient âgées de moins de 35 ans (40 %).

Nombre d'employés permanents et temporaires en place au 31 mars 2006

Nombre d'employés	3 504
-------------------	-------

3.2 LA REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, DES ANGLOPHONES, DES AUTOCHTONES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants venant des communautés culturelles (CC), des anglophones (Angl.), des Autochtones (Aut.) et des personnes handicapées (PH). Le but visé est de hausser la représentativité de ces groupes dans la fonction publique.

Pourcentage d'embauche des membres des communautés culturelles, des anglophones, des Autochtones et des personnes handicapées

	Réguliers				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires				Global
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
Nombre de personnes embauchées	7	1	3	2	3	0	0	3	26	3	-	-	0	0	0	1	49
Pourcentage d'embauche	11,5 %				3,9 %				10,5 %				1,8 %				8,2 %

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux de représentativité de 9 % pour les membres des communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées. En ce qui concerne la représentativité des groupes cibles dans les emplois réguliers, le Ministère n'atteint pas l'objectif. Toutefois, il envisage de faire appel à divers moyens pour améliorer son rendement.

Les exigences législatives et gouvernementales

Personnes en place au 31 mars 2006	Permanents (y compris les temporaires)			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	47	27	29	14
Pourcentage	1,34 %	0,77 %	0,83 %	0,40 %

3.3 LA REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES

Le taux d'embauche

	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre de femmes embauchées	29	72	113	30
Pourcentage	26 %	47 %	41 %	54 %

Niveau de représentation (emplois permanents et temporaires) *

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé /Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	42	313	931	6	0
Pourcentage	15 %	29 %	52 %	2 %	0 %

* Personnes en place au 31 mars 2006.

3.4 LES RÉSULTATS COMPARATIFS

Le taux d'embauche global des groupes visés selon les statuts

Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
11,5 %	3,9 %	10,5 %	1,8 %

Le taux global de représentativité des groupes visés

	2004-2005	2005-2006 **
Membres des communautés culturelles	1,00 %	1,64 %
Anglophones	0,68 %	0,74 %
Autochtones	0,62 %	0,86 %
Personnes handicapées	0,30 %	0,58 %

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes occupant des emplois réguliers (permanents et temporaires) et occasionnels, au 31 mars 2006, soit 4 318.

Autres indicateurs de gestion

	2004-2005 ***	2005-2006
Taux de mouvement du personnel régulier	8 %	12 %
Taux d'absentéisme	16 %	16 %

*** Excluant le Secteur Faune Québec.

3.5 L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a traité 791 demandes d'accès à des documents en 2005-2006, comparativement à 647 en 2004-2005, ce qui représente une augmentation de 22 %. Mentionnons que, malgré cette augmentation, 90 % des dossiers ont été traités dans un délai de 20 jours ou moins.

Demands d'accès à l'information	2004-2005	2005-2006
Demands d'accès	647	791
Refus	18	29
Demands ayant fait l'objet d'un accès partiel *	148	164
Demands traitées dans un délai de 20 jours	609	711
Demands traitées dans un délai de 21 à 30 jours	38	80

* Accès partiel : Il s'agit, pour l'ensemble des documents faisant l'objet d'une demande d'accès, d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de documents, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu 15 demandes dont 9 ont été acceptées totalement, 3 l'ont été partiellement et 3 ont été refusées. Le délai moyen de traitement pour répondre à ces demandes a été de 7 jours.

3.6 L'APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Pour assurer et améliorer la qualité de la langue française, le Ministère applique la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration*.

En 2005-2006, le Comité linguistique permanent, chargé de l'application de la politique linguistique du Ministère, a poursuivi la refonte de cette politique. Parmi les réalisations, il faut mentionner l'organisation d'une campagne de sensibilisation à l'intention du personnel lors de la 10^e Francofête qui s'est déroulée du 3 au 24 mars 2006.

3.7 L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES

Le Ministère a apporté des modifications à la réglementation sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon. Le but visé était de simplifier les formalités administratives et les autres modalités d'application touchant les entreprises.

Les exigences législatives et gouvernementales

Les modifications suivantes ont permis de diminuer les contraintes administratives et de maximiser les revenus pour les organismes gestionnaires de ces territoires en permettant, notamment, de libérer le personnel des postes d'accueil :

- possibilité d'inscrire sur une preuve d'enregistrement plusieurs endroits ou secteurs pour la pratique de la pêche;
- enlever l'obligation de remettre la preuve d'enregistrement à un préposé à la sortie;
- allègement du mode d'attribution des places le jour même de la pratique de l'activité;
- remplacement, par un nombre fixe, de la méthode de calcul complexe pour déterminer le nombre de jours de pêche pouvant être offerts en promotion. Cette modification avantage particulièrement les petites zecs, puisque ce sont elles qui en ont le plus besoin;
- octroi d'un pouvoir permettant d'exercer un certain contrôle sur les activités de baignade et de plongée qui peuvent entrer en conflit avec la pêche. Cette modification a aussi été effectuée dans le Règlement sur les réserves fauniques;
- introduction d'une formule d'indexation annuelle des maximums tarifaires autorisés.

3.8 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 4, gestion de la ressource forestière

À la suite du rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion de la ressource forestière, le Ministère a déposé, à la Commission de l'administration publique, en février 2003, un plan d'action comprenant 83 mesures correctives.

Pour l'année 2005-2006, la mise en application de 18 mesures correctives était planifiée. Au 31 mars 2006, 14 mesures (78 %) ont été menées à terme. Les 4 autres (22 %) ont toutes été mises en application et elles sont exécutées partiellement.

Le bilan, après 3 ans, indique que 69 des 73 mesures correctives prévues de 2003-2004 à 2005-2006 sont achevées ou ont fait l'objet d'une mise en application, soit 95 %. Non seulement certaines mesures ont été mises en œuvre, mais elles font maintenant partie des activités récurrentes du Ministère.

Pour l'ensemble du plan d'action, 69 des 83 mesures prévues (83 %) ont maintenant été mises en application. Par ailleurs, on évalue globalement à 90 % l'état d'avancement des mesures correctives en incluant celles qui sont en voie de réalisation. Certaines mesures sont prévues pour 2007-2008 et 2008-2009 en fonction du nouveau calendrier d'application des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF 2008-2013). Enfin, mentionnons qu'à compter de 2006-2007, les mesures liées principalement à l'évaluation et au calcul de la possibilité forestière seront sous la responsabilité du Forestier en chef.



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2005-2006

Annexes

Les résultats de Géologie Québec

LE MANDAT

Le mandat de la Direction générale de Géologie Québec consiste à acquérir, traiter et diffuser des connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le potentiel minéral des régions.

L'ORGANISATION

Géologie Québec est devenue une unité autonome de service le 3 juin 1997. En 2005-2006, elle comptait 108 employés réguliers et l'équivalent de 22 employés occasionnels. Ce personnel est réparti entre le siège social de Québec et les six bureaux régionaux situés à Montréal, Sainte-Anne-des-Monts, Sept-Îles, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Chibougamau.

LES PRODUITS ET SERVICES

Les activités de Géologie Québec sont orientées principalement vers la livraison de produits et services à la clientèle de l'exploration minérale. Ces produits et services sont :

- les rapports d'inventaires géoscientifiques;
- les études géoscientifiques;
- l'évaluation du potentiel minéral;
- les compilations géominières;
- le service à la clientèle;
- la promotion du potentiel minéral;
- l'assistance financière.

LA CLIENTÈLE

Les services qu'offre Géologie Québec s'adressent aux principaux clients suivants: les compagnies d'exploration minérale et d'exploitation minière; les prospecteurs; les consultants et les entreprises de service dans le domaine de l'exploration minérale; les communautés autochtones engagées dans le développement minéral.

Les résultats de Géologie Québec

LES RESSOURCES

Les deux tableaux qui suivent font état des ressources humaines et financières de Géologie Québec, ainsi que de ses sources de revenus, en 2005-2006.

Répartition des ressources humaines et financières en 2005-2006

Produits et services	ETC		000 \$				Total
	P	O	FP	FA	CA	TR	
Évaluation du potentiel minéral	2,6	0,4	185,4	8,0			193,4
Compilations géominières	12,2	1,0	693,5	36,0			729,5
Service à la clientèle	20,2	4,8	990,6	109,7			1 100,3
Rapports d'inventaires géoscientifiques	14,8	3,7	875,5	80,0	30,0		985,5
Études géoscientifiques	13,0	0,6	787,0	128,2			915,2
Assistance financière *						3 306,9	3 306,9
Promotion du potentiel minéral	10,7	3,6	609,3	177,4			786,7
Administration, coordination, autres	30,6	0,5	1 639,1	575,7	617,2		2 832,0
Diverses autres dépenses	4,0	7,2	469,2	5,9			475,1
TOTAL	108,1	21,8	6 249,6	1 120,9	647,2	3 306,9	11 324,6

* Ce montant comprend, notamment, une somme de 1,37 M\$ versée à SOQUEM.

ETC : Équivalent temps complet O : Occasionnel FA : Fonctionnement autre
 TR : Transfert P : Permanent CA : Capitalisation
 FP : Fonctionnement personnel

Revenus¹

	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Vente de produits géoscientifiques	110 503 \$	91 186 \$	140 098 \$

1. Excluent les sommes reçues pour la vente de services, la consultation, l'entente ACDI-Bolivie et Québec Exploration 2005, lesquelles sont gérées en vertu de deux comptes à fin déterminée, en conformité avec les normes émises par le Contrôleur des finances.

LE BILAN DES RÉSULTATS

En 2005-2006, Géologie Québec a concentré ses activités sur les vérifications ponctuelles sur le terrain pour des secteurs stratégiques, sur la définition de nouvelles cibles d'exploration à partir du traitement de données de sa banque SIGEOM (Système d'information géominière) et sur la réalisation de plusieurs synthèses et compilations. Elle a également été très active dans la promotion du potentiel minéral du Québec. Enfin, Géologie Québec a publié 15 nouveaux documents géoscientifiques et 22 traductions anglaises.

Les résultats de Géologie Québec

Le présent rapport rend compte des résultats qu'a obtenus Géologie Québec en ce qui a trait à certains objectifs du *Plan stratégique 2005-2008* du Ministère et en ce qui concerne les engagements pris auprès de sa clientèle. Les résultats en lien avec la Déclaration de services aux citoyens sont inclus dans la section du rapport annuel 2005-2006 du Ministère portant sur le sujet.

Les cibles mesurées (14) ont été atteintes ou dépassées dans une proportion de 71 %. Le contexte budgétaire et des modifications importantes de l'environnement informatique (migration vers la technologie XP et mise à niveau de la plate-forme SIGEOM) ont eu des répercussions sur le déroulement normal des activités et ont nui à l'atteinte de certaines cibles (n^{os} 6 et 9). Le détail des résultats est présenté dans le tableau qui suit la présente section.

Le renouvellement des réserves minières demeure une préoccupation prioritaire pour le Ministère. Cette situation est particulièrement criante dans le cas du cuivre dans le Nord-Ouest québécois, compte tenu de l'importance d'approvisionner la fonderie Horne en concentré de cuivre provenant de la région. À cette fin, diverses études et autres travaux spécifiques du cuivre ont été poursuivis ou amorcés dans les secteurs de Rouyn-Noranda, de Matagami et de Chibougamau, notamment. À la suite de l'intérêt suscité par la diffusion des cartes de potentiel pour le cuivre en mars 2005, Géologie Québec a produit 132 nouvelles cartes du potentiel pour l'or en Abitibi. Plus de 300 cibles hautement favorables ont été définies et rendues publiques au congrès de la *Prospectors and Developers Association of Canada* (PDAC), qui s'est tenu en mars 2006 à Toronto.

Les données recueillies lors du programme Grand-Nord (entre 1998 et 2003) ont fait l'objet de compilation et d'analyse en vue de la publication d'une vaste synthèse régionale en 2006-2007. Une série de cartes sur la géologie des dépôts meubles (quaternaires) a été produite dans la région des monts Otish, sur le territoire de la Baie-James. Ces cartes sont particulièrement utiles pour l'exploration du diamant.

Des mises à jour de cartes géologiques ont été effectuées en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Ailleurs au Québec, les travaux ont porté sur l'étude de diverses substances en Mauricie (nickel), dans les Laurentides (minéraux industriels et granite), au Saguenay-Lac-Saint-Jean (granite) et dans la région de Québec (pierre). Enfin, la Côte-Nord a fait l'objet de travaux de compilation et de synthèse.

Par le SIGEOM, le Ministère dispose de l'une des banques de données géoscientifiques les plus importantes au monde. Géologie Québec a poursuivi ses efforts de numérisation des rapports produits par le Ministère et l'industrie. Au 31 mars 2006, le fonds documentaire ministériel comptait 67 861 documents, dont 5 213 publications du Ministère. Tous les documents du Ministère sont accessibles en format numérique; ceux de l'industrie le sont dans une proportion de 54 %.

La promotion du potentiel minéral québécois a été au cœur des préoccupations de Géologie Québec. Ainsi, la troisième édition de *Québec Exploration 2005*, organisée en collaboration avec l'Association de l'exploration minière du Québec, a permis d'attirer, en novembre 2005, plus de 1 200 participants du domaine de l'exploration minière, pétrolière et de la recherche. Ces participants venaient de toutes les régions du Canada et d'ailleurs. Géologie Québec a aussi été très active au congrès *Mineral Exploration Roundup*, à Vancouver, ainsi qu'à celui du PDAC, à Toronto.

En marge de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, Géologie Québec a poursuivi sa démarche visant la préservation de sites géologiques exceptionnels. Le 13 décembre 2005, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n^o 121 (Loi modifiant la Loi sur les mines) qui donne notamment au Ministère le pouvoir de classer des sites géologiques exceptionnels. Par ailleurs, Géologie Québec a poursuivi ses activités en Bolivie, conformément au

Les résultats de Géologie Québec

projet REFORMIN financé par l'ACDI depuis 2001. Géologie Québec a continué d'accompagner les fonds miniers autochtones (le Fonds d'exploration minière du Nunavik, le Conseil cri sur l'exploration minérale et le Fonds minier innu Nitassinan). Le Ministère a approuvé une somme de 1 840 000 \$ à ces trois fonds autochtones pour l'accomplissement d'activités en 2005-2006 et 2006-2007. Géologie Québec a également poursuivi sa collaboration avec le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) par son apport financier (90 000 \$) et par sa participation au comité d'orientation de la recherche et au conseil d'administration.

Enfin, le 10 mars 2006, le ministre a annoncé le regroupement des services géologiques du Ministère au sein du Bureau de l'exploration géologique du Québec. Le Bureau sera basé à Val-d'Or, mais ses activités couvriront l'ensemble du Québec. Cette décision s'inscrit dans la foulée des orientations prises par le Ministère en matière de gestion intégrée et régionalisée.

LES RÉSULTATS 2005-2006

Mettre en évidence le potentiel minéral des territoires peu explorés

Indicateurs	Cibles	Résultats
Taux de progression de la connaissance géoscientifique de base du territoire	1. Produire 20 cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord	■ Une série de 20 cartes au 1/50 000 sur la géologie des dépôts meubles dans la région de la Baie-James ont été produites Cible atteinte

Accroître les connaissances sur les modèles métallogéniques et sur la géologie dans les camps miniers

Indicateurs	Cibles	Résultats
Taux de production des cartes de potentiel minéral et des modèles géologiques 3D	2. Produire 100 cartes d'évaluation du potentiel en or en Abitibi	■ 132 cartes au 1/50 000 du potentiel en or en Abitibi ont été produites et diffusées Cible atteinte
	3. Générer 100 cibles d'exploration de nouvelles sources minérales	■ 313 cibles hautement favorables pour l'exploration de l'or (non couvertes par des claims) ont été définies sur le territoire concerné Cible atteinte
Taux de progression dans la mise à jour des cartes géologiques	4. Effectuer la mise à jour de 3 cartes géologiques au 1/50 000 dans le Bas-Saint-Laurent	■ Les travaux ont été faits et ils ont permis d'apporter certaines modifications aux modèles géologiques connus Cible atteinte

Intégrer et diffuser dans le SIGEOM l'ensemble des données géoscientifiques du Québec

Indicateurs	Cibles	Résultats
Taux de réalisation des compilations géominières	5. Indexer et rendre publics tous les nouveaux rapports d'exploration soumis au Ministère dans un délai maximal de six mois	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des documents reçus (627) ont été indexés, numérisés et diffusés dans le SIGEOM dans les délais prescrits <p>Cible atteinte</p>
	6. Compiler les données contenues dans les rapports soumis au Ministère dans un délai maximal de six mois	<ul style="list-style-type: none"> Les compilations comprennent la localisation des 627 rapports soumis et de 1 550 forages, la description de 637 forages, la mise à jour de 44 fiches de gisements métallifères et la création de 24 autres fiches. Les délais relatifs aux forages et aux fiches des gisements n'ont pas pu être respectés <p>Cible non atteinte</p>
	7. Compléter le relevé des carrières de granulats et de pierre industrielle dans les régions de Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale	<ul style="list-style-type: none"> Le relevé a permis d'ajouter 23 nouvelles carrières à la base de données SIGEOM du Ministère. On dénombre près de 70 carrières actives dans ces 2 régions <p>Cible atteinte</p>
Achalandage du site SIGEOM-Internet	8. Augmenter de 10 %, par rapport à la moyenne de l'année 2004-2005, la moyenne mensuelle de visites dans SIGEOM-Internet	<ul style="list-style-type: none"> La moyenne de visites mensuelles (11 583) affiche une hausse de 24 % comparativement à celle de l'année précédente (9 316) <p>Cible atteinte</p>

Les résultats de Géologie Québec

Promouvoir le potentiel minéral du Québec et favoriser les activités d'exploration minérale

Indicateurs	Cibles	Résultats
Délais de production des rapports d'inventaire et des études géoscientifiques	9. Diffuser, avant le 1 ^{er} avril 2006, les rapports des inventaires menés en 2004 dans 90 % des cas	<ul style="list-style-type: none"> 2 rapports sur 5 (40 %) ont été diffusés dans les délais prescrits Cible non atteinte
	10. Diffuser, avant le 1 ^{er} avril 2006, les rapports d'étapes ou finaux des études menées en 2004 dans 90 % des cas	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports de 7 études sur 13 (54 %) ont été diffusés dans les délais prescrits Cible non atteinte
Nombre de participants à l'événement	11. Attirer 175 participants en provenance de l'extérieur du Québec au congrès <i>Québec Exploration 2005</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'événement a attiré 1 224 participants, dont 208 provenaient de l'extérieur du Québec. Il s'agit d'une hausse de 30 % comparativement à l'année 2004 (160) Cible atteinte
Nombre de prospecteurs autochtones actifs	12. Dénombrer au moins 75 prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection	<ul style="list-style-type: none"> 68 prospecteurs cris et inuits ont mené des activités de prospection à la Baie-James et au Nunavik Cible non atteinte
Nombre de mises à jour effectuées dans le site Internet sur le diamant	13. Contenu révisé périodiquement	<ul style="list-style-type: none"> 10 mises à jour de la section sur le diamant ont été effectuées au cours de l'année (2 pages modifiées et 8 pages ajoutées) Cible atteinte

Satisfaire les attentes de la clientèle

Indicateurs	Cibles	Résultats
Délai de livraison des commandes des produits géoscientifiques	14. Maintenir un délai de 5 jours ouvrables pour la livraison des commandes dans 90 % des cas	<ul style="list-style-type: none"> 96 % des commandes ont été livrées en 5 jours ou moins (13 788 sur 14 368) Cible atteinte

